

## Le bénévolat peut-il redynamiser un territoire au travers d'un Espace de Vie Sociale ?



Mémoire de recherche rédigé par Anne-Lise BOUTEILLER

Sous la direction d'Eric PLANTARD

Soutenu le 13 septembre 2018

Université Paris-Est Marne-la-Vallée  
MASTER 2 Insertion et entrepreneuriat Social et solidaire  
Année universitaire 2017-2018

## Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude aux personnes qui m'ont apporté de l'aide, lors de la rédaction de mon mémoire de recherche. Monsieur Eric Plantard pour m'avoir encadrée, orientée, et soutenue tant techniquement que personnellement.

J'adresse aussi mes remerciements à Monsieur Hervé Defalvard, responsable de la chaire ESS, qui en m'acceptant dans la promotion 2017-2018, m'a offert la possibilité de poursuivre ma reprise d'études débutée il y a 5 ans.

Je remercie également toute l'équipe pédagogique, professeurs, intervenant et secrétariat, pour leur disponibilité à tous les niveaux. J'ai beaucoup appris durant cette année, grâce à la richesse des cours, tant dans le contenu que dans les échanges.

Mes remerciements vont aussi à Anne Gbiorczyk, présidente de la fédération départementale Familles Rurales de Seine-et-Marne, ainsi qu'à Carole Delmas, directrice de la fédération, pour m'avoir donné une mission répondant aux besoins de ma formation ce qui m'a permis d'effectuer des recherches passionnantes.

Merci à la Caisse d'Allocations Familiales de Melun (Seine-et-Marne), notamment à Céline Verret pour m'avoir accueillie durant 2 jours et m'avoir laissé à disposition tous les documents nécessaires pour effectuer ma fonction de chargée de mission vie sociale, ainsi qu'à Jérôme Mogenier pour ses précieuses informations et son soutien.

Un grand merci à l'équipe que je dirige en tant que directrice d'accueil de loisirs, sans qui cette formation n'aurait pas été possible. Leur disponibilité, leur confiance en moi et leur investissement sur le terrain m'ont permis de partir en formation et d'effectuer tout le travail que demande un master de recherche.

Mes chaleureux remerciements à mes amis, pour leur aide dans la logistique, la relecture et les encouragements.

Enfin, merci à mes parents, mes enfants et mes deux petits-fils. Vos mots vos attentions, votre soutien inconditionnel et votre tolérance m'ont portée.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	5
<b>PARTIE I : Qu'est-ce que le bénévolat, d'un point de vue juridique ?</b> .....	8
Chapitre 1 : Les différents types d'associations .....	8
1. Les évolutions du bénévolat dans le monde associatif .....	9
1.1 Une histoire incommensurable .....	9
1.2 Situer le bénévolat dans l'espace social de notre société .....	10
2. Le bénévolat en France .....	11
2.1 Evaluation globale du bénévolat .....	11
2.2 Répartition des bénévoles par âge .....	11
3. Être bénévole, de la simple participation à la prise de responsabilités .....	11
3.1 Profil de bénévoles réguliers ou occasionnels .....	12
3.2 Profil d'un bénévole type, pivot au sein d'une association .....	12
3.3 Différentes qualités recherchées chez un bénévole .....	13
Chapitre 2 : Répondre à un besoin sur un territoire .....	14
1. Bénévolat et intégration sociale .....	14
2. Formation des bénévoles .....	15
2.1 Responsabilité civile et /ou pénale .....	15
3. L'accueil d'un nouvel arrivant .....	15
3.1 D'autres formes de bénévolat : la valeur n'attend pas le nombre des années. ....	16
3.2 Acquisition de compétences – Valorisation des acquis .....	16
3.3 La professionnalisation des associations .....	17
<b>PARTIE II : Un Espace de vie sociale en réponse à une problématique</b> .....	19
Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un EVS ? .....	19
1. Conditions d'obtention de l'agrément EVS d'une association .....	20
1.1 Le développement de la vie sociale sur les territoires .....	20
1.2 La Constitution du dossier .....	21
2. Gouvernance, fonctionnement et obligations d'un EVS .....	22
3. Différentes missions d'un EVS .....	23
Chapitre 2 : Les différents dispositifs dont peuvent bénéficier un EVS .....	23
1. Les relations EVS avec les partenaires institutionnels .....	23
2. Les relations EVS et le secteur privé .....	24
<b>PARTIE III : La redynamisation de territoires avec les EVS en Seine-et-Marne</b> .....	25
Chapitre 1 : Les évolutions du territoire depuis 1982 et leurs impacts sur l'animation de la vie sociale (AVS) .....	25
1. L'exclusion sociale .....	27
2. Le développement local .....	27
3. Les liens entre action publique et ESS .....	28
4. Les différentes « proximités » pour stimuler la créativité du territoire .....	28
5. L'innovation sociale .....	29
6. Des objectifs communs avec la CNAF-CAF .....	29
Chapitre 2 : Recensement des compétences des différents EVS, des objectifs réalisés pour développer des actions collectives .....	30

1. Les EVS dans les villages .....	30
1.1 L'importance des bénévoles et des professionnels .....	32
1.2 Les partenariats avec d'autres associations .....	32
2. La lutte contre l'isolement et le développement des liens sociaux .....	33
3. Le développement de la citoyenneté .....	33
4. Les services développés par les EVS en Seine-et-Marne .....	34
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>
<b>Référence bibliographiques, sites consultés</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexes</b> .....	<b>40</b>

## Introduction

Le bénévolat est au cœur de nos vies. Il est présent sous des formes les plus diverses. Loin de devenir dépassé, il s'adapte aux besoins des territoires, répond aux variations de la société et se professionnalise. De l'idée de mettre en commun des connaissances et des activités, il fonctionne dans les associations comme dans une entreprise. Il faut des compétences et une qualité d'adaptation pour répondre aux fonctions nécessaires pour diriger, mais aussi pour évoluer, voire pour exister.

Les territoires sont divers et mouvants, au gré de l'histoire et de la politique, ils se modifient, se scindent, se regroupent. La performance est vue comme une finalité, les services proposés pourront avoir une répercussion sur le choix de vie des administrés. Il faut souvent faire beaucoup avec peu. Les choix sont parfois cornéliens et ne satisferont jamais l'ensemble des habitants, chacun ayant ses propres priorités.

La question du bénévolat est devenue une ressource pour mettre en place des activités avec une charge financière moindre pour les collectivités. Les structures sont exploitées pour venir en aide aux bénévoles. D'anciens locaux sont réhabilités et mis à disposition gratuitement ou à moindre coût. La valorisation des heures n'est pas encore automatique pour les bénévoles, qui voient souvent leur disponibilité comme un moyen de partager leurs passions, d'être reconnus ou utiles<sup>1</sup>.

Des dispositifs sont mis en place, il faut une connaissance des instances et des maillages pour savoir qu'elles existent. C'est le cas des Espaces de Vie Sociale (EVS), implantés sur le territoire de Seine-et-Marne. Ils sont méconnus du public et parfois même de ceux qui les fréquentent. Les utilisateurs connaissent le nom de l'association et ce qui s'y passe, mais pas qu'elle a reçu l'agrément EVS.

Ce sujet m'est venu lorsque j'ai été nommée chargée de mission animation vie locale, avec comme mission principale d'accompagner les associations dans le renouvellement de leur agrément EVS. Je n'avais qu'une vague connaissance du dispositif et je me suis fortement intéressée au sujet. A tel point que voyant le travail réalisé par les équipes de bénévoles sur le terrain, j'ai souhaité effectuer des recherches sur ce qu'ils pouvaient apporter sur un territoire.

Mon sujet cherche à pour but de faire un lien entre les recherches sur le travail des bénévoles dans différents territoires, de Seine et Marne, plus spécifiquement, les EVS. Ce qui s'avère compliqué, c'est la forte documentation qui traite du bénévolat et qu'il me faudra compartimenter. La documentation sur les territoires, est très fournie aussi, mais elle est diverse et présente souvent les territoires par l'urbanisation, la réhabilitation des

---

<sup>1</sup> Voir résultat enquête votre Espace de Vie Sociale et vous en annexe 2 p.42.

quartiers ou des centres-villes, la revitalisation, la requalification et les différents découpages mais peu par le travail de redynamisation des territoires par le bénévolat. Enfin, je n'ai trouvé aucun document de recherche sur les EVS, seulement des documents officiels réalisés par l'Etat, la Caisse Nationale des Allocations Familiales ou les Caisses d'Allocations Familiales départementales.

La Thématique traitée dans ce mémoire sera donc la suivante : Le bénévolat peut-il redynamiser un territoire au travers d'un Espace de Vie Sociale ?

### **Méthodologie et objectifs de la recherche**

L'ambition de ce travail n'est pas d'apporter une solution idéale. Il a plutôt comme objectif principal de soulever des questions et de susciter des réflexions sur la problématique visée. C'est dans cet axe que deux volets seront développés.

Tout d'abord, une étude théorique : dans un premier temps, la recherche de documents et leur lecture permettront de comprendre les différents contextes des associations et de leurs bénévoles ainsi que les différents aspects des territoires. Puis, je me pencherai sur les différentes descriptions pour affiner ma recherche en présentant des extraits ou des références me permettant de développer la thématique.

Puis, une étude pratique, les réflexions et les constats de la première partie, ainsi que l'analyse des réponses faites par un questionnaire envoyé aux EVS de Seine et Marne qui me permettront de projeter, ou non, une possibilité de solution sur un territoire par les EVS.

### **Plan de travail**

La première partie sera consacrée au bénévolat et à son évolution à travers le temps et sera divisée en deux chapitres. Le premier traitera du contexte dans lequel œuvrent les associations. Le second sera consacré aux besoins du bénévolat et des bénévoles en matière de valorisation et de ses compétences jusqu'à la professionnalisation.

La seconde partie présentera ce qu'est un EVS. Le premier chapitre mettra en avant ce que représente un EVS et ce qui permet d'obtenir l'agrément de ce dispositif. Le second sera consacré aux relations avec les différents partenaires et l'impact sur le territoire.

La troisième partie fera le lien entre le bénévolat, le territoire et ses attentes, mais aussi les différences au sein d'un même département, la Seine-et-Marne et les EVS. Elle sera divisée en deux chapitres. Le premier traitera des compétences des EVS et de l'humain qui le compose, à tous les niveaux, tant bénévolement que professionnellement et la place des partenaires. Le second développera les actions collectives mises en place afin d'atteindre les objectifs fixés lors des agréments. Elle préconisera des solutions qui pourront affirmer ou infirmer si, le rôle des EVS dans les territoires, notamment en milieu rural ainsi que les principaux impacts positifs d'un tel dispositif, sont adaptés.

J'espère que ce modeste travail, mettra en lumière un dispositif existant depuis une quinzaine d'année et qui a le mérite d'être présent dans de nombreuses communes rurales.

## **PARTIE I : Qu'est-ce que le bénévolat, d'un point de vue juridique ?**

### **Chapitre 1 : Les différents types d'associations**

Une association n'a pas d'obligation à être déclarée, elle sera nommée association de fait. Elle n'aura pas les mêmes avantages, ni de personnalité juridique et ne peut pas percevoir de subvention publique. Elle permet à des individus de se regrouper. Ses membres peuvent parler en son nom et se faire entendre pour soutenir une cause, défendre un intérêt...

Une association type Loi 1901 existe lorsqu'elle a déclaré ses statuts en préfecture et qu'elle a été publiée au Journal Officiel des Associations et Fondations d'entreprise (JOAFE). A partir de cet instant, elle dispose de la personnalité juridique et devient une personne morale à part entière.

Une association déclarée peut solliciter un agrément de l'autorité administrative de son mode de fonctionnement et une reconnaissance de l'intérêt général de leur action. Cette reconnaissance ouvre des droits beaucoup plus larges.

Enfin, une association déclarée, peut faire l'objet d'une reconnaissance d'utilité publique qui lui permettra d'avoir la grande capacité juridique. En contrepartie, elle subira un contrôle de l'autorité publique. La loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a élargi la capacité juridique des associations reconnues d'utilité publique<sup>2</sup>.

D'autres associations ont leurs spécificités : l'Alsace-Moselle, la Guyane, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, les îles Wallis-et-Futuna, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, c'est le droit local qui entre en vigueur.

Les associations cultuelles ont aussi un statut particulier. Elles ont exclusivement pour objet l'exercice public d'un culte, c'est-à-dire la célébration de cérémonies organisées en vue de l'accomplissement, par des personnes réunies par une même croyance religieuse, de certains rites ou de certaines pratiques.

Les fondations, ont des patrimoines composés de biens, de droits ou de ressources et affectés de manière irrévocable. C'est un acte juridique qui transfère la propriété d'un bien afin de faire réaliser une œuvre, une bourse, un projet. La fondation est une libéralité, elle peut prendre la forme de donation ou de legs.

Comme les associations, elles peuvent permettre la réalisation d'une œuvre d'intérêt général à but non lucratif. Il existe différents types de fondations. La loi du 23 juillet

---

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

1987 sur le développement du mécénat <sup>3</sup> en distingue trois types : la fondation reconnue d'utilité publique, la fondation d'entreprise et la fondation abritée.

Les associations font partie de l'économie sociale. Ce terme est apparu au XIX<sup>e</sup> siècle sous la plume de Léon Walras avec l'idée qu'il était nécessaire d'introduire du social dans l'économie pour en rendre pleinement compte <sup>4</sup>.

## **1. Les évolutions du bénévolat dans le monde associatif**

### **1.1 Une histoire inchiffable**

Le bénévolat existe depuis toujours. Il est impossible de lui donner une date précise car le principe de l'entraide, sans en tirer de bénéfice personnel est inchiffable.

Benevolus, vient du latin bene « bien » et de volo « je veux ». Le terme est attesté dès 1282 <sup>5</sup>. Au siècle des Lumières, le courant intellectuel définit le mot « association » selon L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert : l'association est « l'action de former une société ou une compagnie. L'association est proprement un contrat ou un traité par lequel deux ou plusieurs personnes s'unissent ensemble ». Cette définition ne recouvre pas toute la réalité des associations contemporaines, mais elle met en avant le principe fondamental du fait associatif <sup>6</sup>.

Si on devait donner une date officielle de reconnaissance du bénévolat, ce serait le 1<sup>er</sup> juillet 1901 avec le vote de la Loi des associations, par sa définition dont voici un extrait : « L'association est une convention entre deux ou plusieurs personnes par laquelle ceux-ci mettent en commun leurs connaissances ou leurs activités. Le but de ce contrat ne doit pas résider dans le partage de bénéfices entre les parties ».

Le Parlement européen précise dans une résolution du 16 décembre 1983 les cinq caractéristiques du travail volontaire : non obligatoire ; socialement utile (amélioration de la qualité de vie, environnement, éducation, coopération) ; non rémunéré ; qui ne doit pas remplacer mais compléter les structures traditionnelles d'emploi ; pour lequel une infrastructure devrait être créée pour permettre aux volontaires de mener à bien leur activité <sup>7</sup>.

---

<sup>3</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069014>

<sup>4</sup> Walras Léon, *Etudes d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale*, Lausanne, A. Rouge, 1896

<sup>5</sup> Dreyer Pascal, avec la collaboration de Mélanie Pérenne, 2012, *Etre bénévole : Motivation, Engagement, Reconnaissance*, Chronique Sociale, coll. « Comprendre la société : l'essentiel. Lyon, p. 25

<sup>6</sup> Bernet Julien, Eynaud Philippe, Maurel Olivier, Vercher-Chaptal Corinne. *La gestion des associations*. Erès. Paris, p.21

<sup>7</sup> <http://www.iriv.net/annee-europeenne/cadre-juridique-europe.php>

Le Conseil Economique et social donne un avis rendu le 24 février 1993 qui précise : « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »<sup>8</sup>.

Lors de la nouvelle Déclaration universelle sur le volontariat adoptée en janvier 2001 à Amsterdam, la XVIe Conférence mondiale a adopté une nouvelle Déclaration universelle sur le volontariat qui précise :

« Le volontariat est une des pierres de touche de la société civile. Il permet de donner vie aux aspirations les plus nobles de l'être humain – la recherche de la paix, de la liberté, de la chance, de la sûreté et de la justice pour tous »<sup>9</sup>.

Bien que le bénévolat soit sujet de nombreux écrits, le premier guide du bénévolat à Paris est paru en septembre 1996 sous le titre *Etre bénévole à Paris. Comment se rendre utile aux autres* par l'auteure Véronique Roland.

## 1.2 Situer le bénévolat dans l'espace social de notre société

L'espace social a été utilisé par P. Bourdieu, sociologue, « il désigne une construction sociologique qui permet d'évaluer le capital économique, social et culturel dans notre société »<sup>10</sup>. Le syntagme « espace social » est sans doute apparu dans les années 1950-1960 sous la plume de sociologues. C'est dans la construction progressive d'un nouveau secteur d'action publique autour de la « planification régionale », puis de « l'aménagement du territoire » que cette expression « espace » est de plus en plus utilisée, pas seulement chez les géographes, mais à partir des années 1950, le mot est assorti d'un adjectif « espace économique », « espace social » ...

Pour Jacques Lévy et Christian Grataloup (1976)<sup>11</sup>, « la seule géographie possible, c'est la science de l'espace social, de la dimension spatiale de la société ». Pour Armand Frémont (1976)<sup>12</sup>, « l'espace social définit le territoire d'un groupe ou d'une classe dans une région donnée ». Il met en avant « une conception plus riche et plus synthétique fait de l'espace social une maille dans la trame des relations hiérarchisées de l'espace des hommes »<sup>13</sup>. Pour Di Méo, le territoire peut servir à la fois de concept désignant l'espace d'un groupe ou d'une collectivité et de nouvelles manières de qualifier l'objet de la discipline<sup>14</sup>. Pour Lefebvre (2000)<sup>15</sup>, l'espace social est un produit (social),

---

<sup>8</sup> <https://www.solidaire-info.org/le-bénévolat>

<sup>9</sup> <http://www.iriv.net/annee-europeenne/cadre-juridique-monde.php>

<sup>10</sup> Jourdain, Anne, et Sidonie Naulin. « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, no. 4, 2011, pp. 6-14.

<sup>11</sup> Jourdain, Anne, et Sidonie Naulin. « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, no. 4, 2011, pp. 6-14.

<sup>12</sup> Frémont Armand, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF, 223 P.

<sup>13</sup> Bertrand Michel-Jean et al. (1978) : *L'Espace vécu*, Actes du colloque de Rouen des 13 et 14 octobre 1976, CNRS RCP n°354, Universités de Caen, Orléans, Paris I, Rouen, Vincennes, p.119

<sup>14</sup> Di Meo Guy, Buléon Pascal (dir), 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, A. Colin, coll « U géographie », Paris, 304 p.

<sup>15</sup> Lefebvre Henri, 2000, *La production de l'Espace*, Anthropos, coll. « Ethno-sociologie », Paris, 487 p.

il n'existe pas en dehors de la société qui le produit <sup>16</sup>. Espace et social dans les territoires font un maillage qui permet de tisser des liens entre les individus, dans un cadre géographique. Dans le dispositif que je développe en seconde partie, je m'attacherai à présenter un Espace de Vie Sociale tel qu'il est agréé par la Caisse d'Allocations Familiales.

## 2. Le bénévolat en France

### 2.1 Evaluation globale du bénévolat<sup>17</sup>

	2010	2013	2016	Evolution 2010/2013	Evolution 2013/2016	Evolution 2010/2016
Bénévolat associatif	11 300 000	12 700 000	13 197 000	+12%	+3,9%	+16,8%
Bénévolat dans d'autres organisations	4 500 000	4 200 000	4 410 000	-6%	+ 5%	-0,2%
Bénévolat direct	7 400 000	9 700 000	8 302 000	+31%	-14,5%	+12,2%
<b>TOTAL</b>	<b>18 300 000</b>	<b>20 900 000</b>	<b>20 430 000</b>	<b>+14%</b>	<b>- 2,2%</b>	<b>+11,6%</b>

Clairement, le bénévolat en association progresse régulièrement depuis 2010, à raison de 2,8% par an, en moyenne.

### 2.2 Répartition des bénévoles par âge

	2010	2013	2016	Evolution 2010/2013	Evolution 2013/2016	Evolution 2010/2016
15 / 35 ans	2 500 000	3 300 000	3 341 000	+32%	+ 1,25%	+33,6%
36 / 64 ans	5 000 000	5 500 000	6 064 000	+10%	+ 10,25%	+ 21,3%
65 ans et +	3 800 000	3 900 000	3 792 000	+5%	-2,8%	- 0,2%
<b>Total</b>	<b>11 300 000</b>	<b>12 700 000</b>	<b>13 197 000</b>	<b>+ 12%</b>	<b>+ 3,8%</b>	<b>+16,8%</b>

Si le bénévolat augmente de manière générale, c'est la tranche des 15/35 ans qui réalise la plus forte augmentation avec +32%.

## 3. Etre bénévole, de la simple participation à la prise de responsabilités

On retrouve chez les bénévoles, quel que soit leur degré d'investissement, le partage des idées et des valeurs. Elles peuvent être variées, allant de la défense d'intérêts, à la production de services, en passant par le sport, la culture, les loisirs en général, le social... En moyenne, chacun consacre 80€ par an à l'action associative<sup>18</sup>.

<sup>16</sup> [Hypergeo.eu/spip.php?article614](http://Hypergeo.eu/spip.php?article614)

<sup>17</sup> [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE\\_Evol\\_benevolat\\_associatif\\_en\\_2016\\_vDEF.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE_Evol_benevolat_associatif_en_2016_vDEF.pdf)  
Etude France Bénévolat, d'après le sondage IFOP, avec l'appui du Crédit Mutuel et de Recherches & Solidarités – Mars 2016. P.4-5.

<sup>18</sup> La vie associative en 2002, Insee Première, n°949, février 2004

Les heures de bénévolat représentent 90% des ressources des associations si l'on comptabilise le temps donné en ressources financières.

Le temps donné est variable en fonction de chaque individu, il faut que le bénévole comme les responsables associatifs soient clairs au moment du recrutement ou de l'adhésion. Il n'est pas toujours quantifiable d'estimer le temps que l'on peut donner. Il faut un équilibre tant dans la vie professionnelle, familiale et associative. S'engager demande que l'adhésion soit bien accueillie par la cellule familiale sous peine que celle-ci vive mal le temps consacré hors de la maison. C'est un contrat moral avec comme écrit, l'adhésion avec ou sans carte, une licence... C'est un contrat de confiance, et non un contrat de travail.

### 3.1 Profil de bénévoles réguliers ou occasionnels <sup>19</sup>

Don de temps	2010 en nombre	2010 en %	2013 en nombre	2013 en %	2016 en nombre	2016 en %
A une période précise	2 300 000	20%	3 400 000	27%	3 208 000	24,5%
Toute l'année	9 000 000	80%	9 300 000	73%	9 973 000	75,5%
Toute l'année, quelques heures chaque mois	2 800 000	25%	3 850 000	30%	4 076 000	31%
Toute l'année, quelques heures toutes les semaines	4 200 000	37%	3 250 000	25%	3 842 000	29%
Un jour ou plus par semaine	2 000 000	18%	2 200 000	17%	2 055 000	16%

Sans retrouver le haut niveau de l'année 2010 (80% de bénévoles toute l'année), on assiste à une sorte de rééquilibrage en 2016. Ceux qui donnent quelques heures chaque semaine augmentent (de 25% à 29%). La proportion de ceux qui consacrent au moins un jour chaque semaine reste constante, sans doute sous l'influence d'un investissement un peu moins important des plus de 65 ans.

### 3.2 Un profil d'un bénévole type, pivot au sein d'une association

Lorsqu'un bénévole adhère en étant célibataire, il aura plus souvent tendance à ne pas compter ses heures d'investissement. L'adhésion est un contrat où les deux partis doivent pouvoir communiquer et poser des limites. Un bénévole trop investi peut déborder de son

<sup>19</sup> [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE\\_Evol\\_benevolat\\_associatif\\_en\\_2016\\_vDEF.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE_Evol_benevolat_associatif_en_2016_vDEF.pdf)  
Etude France Bénévolat, d'après le sondage IFOP, avec l'appui du Crédit Mutuel et de Recherches & Solidarités – Mars 2016. P.7

rôle et a contrario, des responsables associatifs trop se reposer sur un bénévole. Dans les deux cas, en cas de départ du bénévole, l'association peut se retrouver en danger car les fonctions n'ont pas été partagées, ni estimées. Ce manque peut s'avérer compliqué à combler.

Il y a différentes raisons de « rentrer » dans une association.

- L'obligation d'adhérer pour avoir accès à une activité sportive, culturelle ou autre.
- Par culture familiale, par ses pairs
- Pour se sentir utile, soigner son mal-être, obtenir de la reconnaissance
- Par soutien envers une association où sont ses enfants ou son conjoint
- Pour acquérir une compétence, des expériences ou une légitimité professionnelle
- Pour une occupation de substitution (retraité(e), parent au foyer)
- Maintenir une activité sociale et/ou amicale

### **3.3 Différentes qualités recherchées chez un bénévole**

- Personnelles : générosité, écoute, capacité à s'adapter, courage, avoir de la volonté, désintéressement personnel, honnêteté morale et intellectuelle, engagement collectif, accepter le don de soi pour une cause, le but de l'association, défendre l'intérêt collectif, donner de son temps, être ouvert...

- Relationnelles : disponibilité, discrétion, modestie, tolérance et volonté d'ouverture, esprit d'équipe, savoir écouter tous les partis avant de porter un jugement, écouter les salariés, ...

- Savoir-être : ponctualité, respect des engagements, savoir se remettre en question, faire preuve d'altruisme, être fortement intéressé par la cause défendue par l'association et porter ses valeurs, savoir prendre du recul face aux situations, agir avec sérieux, s'intégrer, pouvoir faire preuve d'humour voire de dérision face à soi-même ou aux autres, se remettre en cause, don d'observation, respect de la hiérarchie et du travail des salariés...

- Savoir-faire : avoir des compétences et les faire partager, être polyvalent, désirer apprendre, être créatif, partager ses idées, être curieux, s'informer, être stimulant...

- Ne pas avoir : comme objectif d'utiliser l'association pour son ambition personnelle, écraser les bénévoles ou salariés, faire preuve d'injustice, être susceptible, être trop en dilettante, irrespectueux, être corvéable à merci, être complexé, courir après les récompenses, la reconnaissance personnelle...

- Compétences : intellectuelles ou techniques pouvant servir l'association, connaître ou apprendre à connaître son rôle au sein de la structure, avoir des notions d'animation, de management, volonté d'apprendre pour retransmettre.

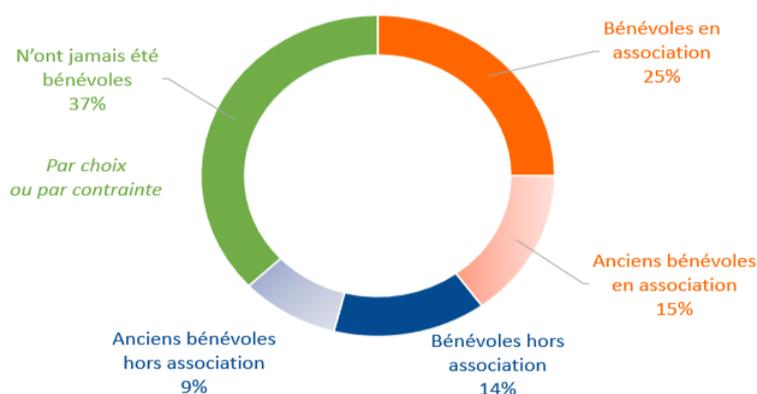
## Chapitre 2 : Répondre à un besoin sur un territoire

### 1. Bénévolat et intégration sociale

Pour Burton Allen Weisbrod (1977, cité dans Halba, 2003), économiste, le secteur à but non lucratif doit son existence à une situation de défaillance simultanée du marché et des pouvoirs publics. Les organisations bénévoles se sont créées pour pallier une situation de demande, réelle ou révélée, non satisfaite. Elles apparaissent comme une troisième voie face à des agents privés (les entreprises) et publics (l'Etat) imparfaits. Ce serait une réponse à l'imperfection de la concurrence<sup>20</sup>.

Socialement, le bénévolat constitue un facteur d'intégration sociale, qu'il soit pour le bénévole ou pour le bénéficiaire. C'est un acte de citoyenneté où chacun joue un rôle en fonction de ses désirs, de ses disponibilités, ou de ses sensibilités. Politiquement, la liberté d'association face à l'Etat ne signifie pas une opposition à ce dernier, mais plus souvent une réponse à des besoins ou des manquements imputables à l'Etat ou aux collectivités territoriales.

37% de nos citoyens n'ont jamais été bénévoles et 24% ne le sont plus<sup>21</sup>, ils représentent un potentiel de 38% qui pourrait remplir des missions ponctuelles ou sur du long terme. C'est un travail à réaliser sur le terrain pour les convaincre, ou tout au moins les informer.

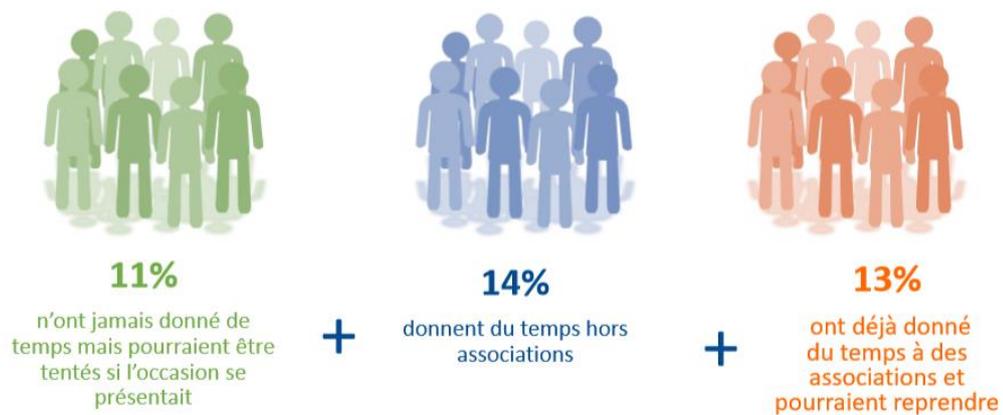


Source : Enquête IFOP 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

<sup>20</sup> Halba B. *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*. La documentation Française, Paris, 2003, p.118.

<sup>21</sup> file:///C:/Users/utilisateur/Desktop/La-France-bénévole-diapo-03-05-2018.pdf

## Potentiel théorique : 38% des Français



source : Enquête IFOP 2016 pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités.

## 2. La formation des bénévoles

Adhérer à une association n'est pas un acte sans conséquence. Les bénévoles ont des obligations, des responsabilités et un contrat moral avec l'association auprès de laquelle ils s'engagent.

### 2.1 Responsabilité civile et /ou pénale

Durant leur activité bénévole, si l'association peut prouver un manquement de son adhérent, un juge pourra le convoquer devant son tribunal. Si la faute ne résulte pas d'un manquement, c'est l'association qui ayant le statut de personne morale aura sa responsabilité d'engagée sur le fondement du fait d'autrui<sup>22</sup>.

## 3. Accueil d'un nouvel arrivant :

Pour bon nombre d'associations, un nouvel adhérent les rejoint pour pratiquer une nouvelle activité, utiliser un service, sans forcément s'investir dans celle-ci. Ce sont les « consommateurs ». Dans d'autres cas, les adhérents potentiels souhaitant venir en aide, notamment dans les associations caritatives se voient proposer des entretiens et une formation initiale qui peut durer plusieurs jours. C'est le cas d'ASTREE, association qui œuvre contre l'exclusion sociale. Elle propose un accompagnement avec un coordinateur, puis une formation initiale, des échanges de groupe, pour devenir écouteur (personne formée à l'écoute des personnes en difficultés). Les compétences acquises durant ces formations peuvent se transposer dans la vie personnelle ou professionnelle du bénévole<sup>23</sup>. Il est toutefois encore rare, qu'une formation soit proposée aux nouveaux adhérents. Souvent, même les statuts leurs

<sup>22</sup> (Art. 1384 du Code Civil)

<sup>23</sup> Dreyer Pascal, avec la collaboration de Mélanie Pérenne, 2012, *Etre bénévole : Motivation, Engagement, Reconnaissance, Chronique Sociale*, coll. « Comprendre la société : l'essentiel. Lyon, p.188-189.

sont inconnus. Ils connaissent les activités proposées et adhèrent pour cette raison, mais sans s'informer de son appartenance et de ce qu'elle représente. Par exemple, il y a différentes fédérations qui proposent la pratique du sport, les différentes Fédérations Françaises de Football, Rugby..., l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physiques, Fédération Sportive et Gymnique du Travail, ...

### **3.1 D'autres formes de bénévolat : la valeur n'attend pas le nombre des années**

Le premier engagement bénévole peut se faire très tôt, hors des sphères associatives, vers 9 ou 10 ans. C'est le cas pour les délégués de classes, élus d'un conseil municipal enfant, chef (taine) au scoutisme, ...

Un autre engagement se fait un peu plus tard, vers 15 ans, dans les associations de quartiers, maisons des jeunes, ... Vers 18 ans, un engagement plus contractuel prend forme, dans les associations d'étudiants, des partis politiques, syndicats, service civique, service humanitaire... Les jeunes adultes ont besoin d'actions plus concrètes sur le terrain, si possible dans un groupe. Ils revendiquent leur appartenance à un mouvement plutôt qu'un autre. Les jeunes utilisent souvent ce qu'ils font ou ce qu'ils ont envie de faire, ou encore des compétences qu'ils acquièrent, pour les mettre au service d'une utilité sociale<sup>24</sup>. Ces expériences serviront de première expérience sur le terrain et seront valorisées sur un Curriculum Vitae (C.V.). Elles auront d'autant plus d'importance si le jeune bénéficie d'un tutorat qui lui permettra d'acquérir en plus de l'expérience, une certaine autonomie. Cette expérience sera un des objectifs du « Passeport Bénévole »<sup>25</sup>. Le Passeport Bénévole<sup>®</sup> est un livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences mobilisées et/ou acquises. Il est reconnu par de grands organismes publics.

L'association est une autre école de la vie tant dans l'action collective que dans sa dimension politique. Elle complète l'éducation parentale et l'éducation nationale.

Il existe aussi d'autres formes de bénévoles : le bénévolat de mission, de compétence ou d'expertise. Ils permettent un investissement personnel plus ponctuel. Tout en donnant de son temps, le bénévole donnera son expérience, ses compétences sur une durée limitée avec une prise en charge de son temps par son employeur, qui à son tour pourra bénéficier d'une réduction fiscale correspondant au coût du salaire pendant la mission auprès d'une ou des associations.

### **3.2 Acquisition de compétences, valorisation des acquis**

La reconnaissance de l'engagement et l'investissement associatif permet aux bénévoles d'acquérir des heures de formation dans le cadre du Compte Personnel d'Activité

---

<sup>24</sup> Malet Jacques, Bazin Cécile, *La France bénévole*, 2010, 7<sup>ème</sup> édition, Préface de Thierry Dominique, Recherches et solidarités (Montbert, Loire-Atlantique). P.31

<sup>25</sup> <https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole>.

sur leur Compte Engagement Citoyen (CEC)<sup>26</sup>. Ce compte peut permettre d'obtenir 20 heures de formation par année dans le même cadre que des formations professionnelles.

L'expérience acquise en tant que bénévole peut être reconnue dans le cadre du parcours citoyen, de l'école primaire au lycée. Il a pour objectif d'amener les élèves à devenir des citoyens responsables. Il les invite à s'engager dans la vie de l'établissement scolaire ou dans les associations <sup>27</sup>.

L'article 29 de la Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté généralise les dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur. Il permet aussi de tirer bénéfice des liens qui sont formés au sein du monde associatif, du réseau. Il fait prendre conscience du travail en équipe, il donne des outils pour faire face à différentes situations et différents terrains. Il permet de présenter un dossier de validation des acquis de l'expérience (VAE). L'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, si elles sont en rapport direct avec le contenu d'un diplôme ou d'un titre, peut être pris en compte pour la validation. La durée minimale bénévole demandée ne peut être inférieure à 3 ans. Le dossier doit être retiré auprès d'un organisme certificateur ou se renseigner auprès de Pôle Emploi, du Centre d'Information et d'Orientation (CIO), missions locales, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Afin de venir en aide à un bénévole et pour identifier les compétences acquises, des fiches pratiques ont été réunies en un livret, permettant une estimation des connaissances acquises<sup>28</sup>.

### **3.3 La professionnalisation des associations**

La concurrence entre les associations et la complexité dans la gestion, tant financière que dans les projets ou la communication, demande que certains postes soient professionnalisés. Certaines associations se tournent vers le recrutement de stagiaires, d'étudiants ou encouragent des salariés à reprendre des études en utilisant la formation continue ou la reprise d'études.

Cette prise de conscience est assez récente dans les associations. Elle date d'une vingtaine d'années, notamment avec l'accessibilité à des contrats aidés qui ont permis d'accéder au statut d'employeur. En se professionnalisant, l'association prend le risque de perdre son rôle de socialisation, pour donner une image d'entreprise. Elle est d'ailleurs en capacité de répondre à des appels à projets pour exécuter une mission professionnelle, c'est le cas dans les associations de réinsertion professionnelle.

---

<sup>26</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>

<sup>27</sup> L'application <https://folios.onisep.fr> permet de prendre en compte les engagements des jeunes.

<sup>28</sup> <https://docplayer.fr/70269550-Benevolat-reconnaitre-les-competences-fiches-pratiques.html>

La professionnalisation est synonyme de compétence dans un métier, une activité et donne un caractère sérieux, tant aux interlocuteurs privés que publiques. Elle doit malgré tout ne pas perdre son âme et rester fidèle à son projet associatif, à ses valeurs et à sa vocation.

## **PARTIE II : Un Espace de Vie Sociale en réponse à une problématique**

### **Chapitre 1 : Qu'est-ce qu'un EVS ?**

Un Espace de Vie Sociale fait partie intégrante de l'Animation Vie Sociale. Afin d'être plus claire, il me semble important d'en donner son historique.

L'animation de la vie sociale est un secteur d'intervention sociale enraciné dans des initiatives privées de la fin du XIX siècle<sup>29</sup>. Il s'est développé à partir des politiques de reconstruction de l'après-guerre 39-45, en s'appuyant principalement sur les centres sociaux et sur le travail social collectif. Aujourd'hui, ce sont près de 2800 structures de proximité, centres sociaux et structures d'animation locale qui s'inscrivent dans la politique d'animation de la vie sociale de la branche Famille.

Les derniers textes institutionnels servant de référence<sup>30</sup> pour l'ensemble des acteurs de l'animation de la vie sociale ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils ciblent des types d'équipements sans préconiser une approche politique de l'ensemble du territoire de compétence de la Caf.

Pour la Caisse Nationale des Affaires Familiales (Cnaf), l'animation de la vie sociale (Avs) constitue un axe transversal de l'offre globale de service aux familles :

*« L'animation de la vie sociale repose sur une dynamique de mobilisation des habitants et sur des interventions sociales, elle s'appuie sur des équipements de proximité (centres sociaux, structures d'animation locale). La caractéristique de cette dynamique est de permettre aux habitants de participer à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions, par une démarche globale adaptée aux problématiques sociales d'un territoire »<sup>31</sup>.*

Enfin, les EVS répondent à l'une des missions prioritaires définies dans la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2013/2017. La COG, est signée entre l'Etat et la CNAF pour une période de 5 ans. En 2013-2017, elle portait sur trois ambitions fortes :

- Le développement volontariste de services aux familles,
- La mise en œuvre d'une politique de service aux allocataires adaptée à la crise et aux nouveaux besoins,
- L'exigence d'une amélioration de l'efficacité du processus de production

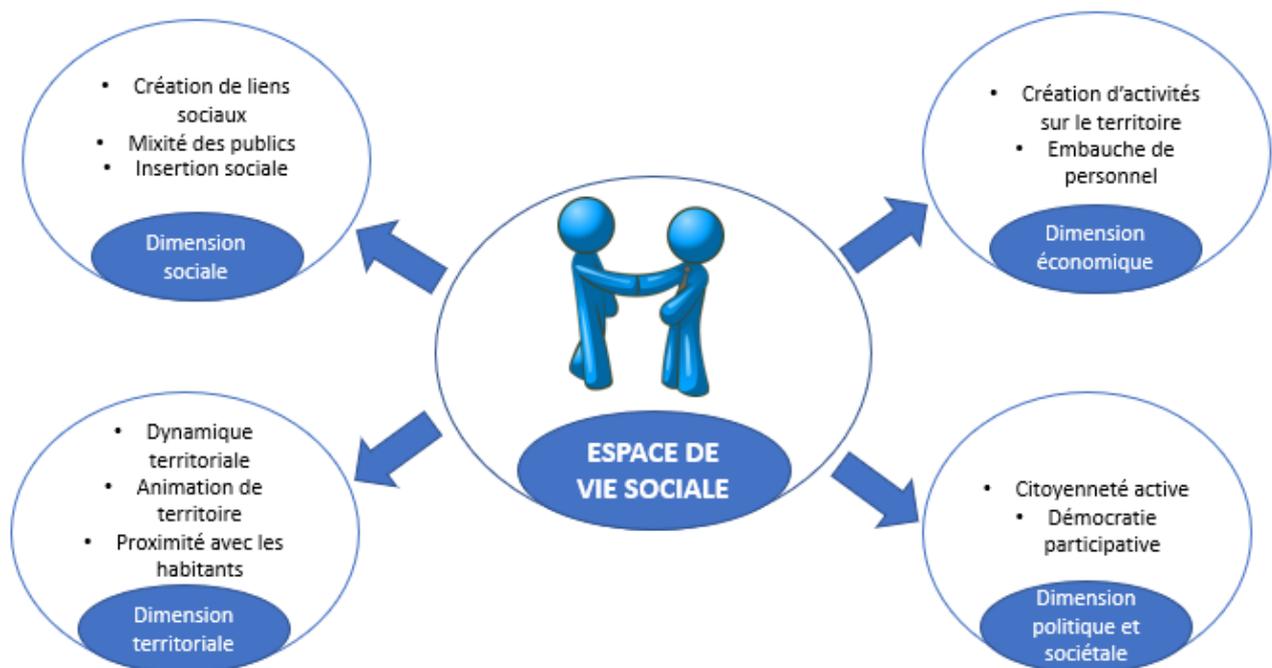
---

<sup>29</sup> Parmi ces œuvres privées de la fin du XIX siècle : l'Union familiale de Charonne fondée en 1894, l'Oeuvre sociale de Popincourt fondée en 1897, puis la Résidence sociale de Levallois-Perret créée en 1920.

<sup>30</sup> Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

<sup>31</sup> <http://www.Caf72.fr/vers-un-schema-directeur-de-lanimation-de-la-vie-sociale/>

Le sujet traité dans cette recherche se concentrera sur les EVS, sur ce qu'ils sont et leur importance sur le territoire. L'Espace de Vie Sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, à minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers<sup>32</sup>.



## 1. Conditions d'obtention de l'agrément EVS d'une association

Les Espaces de Vie Sociale sont encadrés par :

- La lettre-circulaire Cnaf du 31 janvier 2002 institue la prestation de service « Animation Locale »
- La lettre circulaire du 20 juin 2012<sup>33</sup> relative à l'Animation de la vie sociale redéfinit les équipements de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale. Anciennement dénommés structures d'animation locale, ils deviennent les Espaces de Vie Sociale (Evs).

Dans un objectif de cohérence, la politique d'animation de la vie sociale doit être appréhendée dans une vision globale du territoire départemental. Dans cette perspective, la Caf établit un Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale (SDAVS). Le SDAVS est un point d'ancrage qui permet de mobiliser des partenaires sur un secteur, un territoire afin de coordonner et de concentrer des activités et répondre aux besoins des habitants. En

<sup>32</sup> <https://docplayer.fr/50987291-Le-point-sur-les-espaces-de-vie-sociale.html>

<sup>33</sup> [https://www.Caf.fr/sites/default/files/circulaire\\_cnaf\\_relative\\_a\\_lanimation\\_de\\_la\\_vie\\_sociale.pdf](https://www.Caf.fr/sites/default/files/circulaire_cnaf_relative_a_lanimation_de_la_vie_sociale.pdf)

2016, une circulaire réaffirme la participation des habitants comment élément central de l'agrément.

### **1.1 Le développement de la vie sociale sur les territoires**

Les espaces de vie sociale sont destinés à soutenir le développement de la vie sociale avec une priorité aux territoires qui sont :

- Totalement dépourvus d'équipements d'animation de la vie locale,
- Isolés d'un pôle d'activités, que ce soit en milieu rural ou en zone urbaine.

Pour obtenir un agrément, l'association porteuse du projet doit :

- Avoir une existence d'au moins 3 ans sur le territoire ?
- Répondre à la participation et l'initiative locale des habitants dans une approche collective,
- Favoriser les solidarités de voisinage, les relations entre générations, les liens sociaux et familiaux, les échanges sociaux,
- S'inscrire dans un enchaînement d'actions avec un fil conducteur, une dynamique et ne reposent pas sur une seule activité,
- Fixer des objectifs opérationnels, un plan d'actions et des moyens à mettre en œuvre au regard d'activités prévues,
- Développer des actions concertées et partenariales,
- Concerner des actions nouvelles dont le listage devra être fait précisément.

### **1.2 La constitution du dossier**

Un dossier doit être constitué et déposé auprès de la Caf pour recevoir l'habilitation EVS. Pour être recevable, il doit être complet et comprendre différentes parties :

- Caractéristiques de la structure (nom, gestionnaire et statuts, adresse de l'équipement, zone d'influence, analyse du territoire, nombre d'habitants concernés, budget...),
- Salarié(s) ou non,
- Horaires et instances de fonctionnement (Conseil d'administration, comité de pilotage...),
- Activités, animations envisagées ...,

Un diagnostic sera réalisé par l'association. Il précisera les problématiques et les ressources du territoire, ainsi que la démarche envisagée pour favoriser l'implication des habitants. La participation effective des habitants est essentielle. Elle pourra se décliner de différentes manières :

- Par des espaces de concertations et/ou en organisant des temps conviviaux,

- Par l'élaboration du projet social qui traduit les finalités de l'animation de la vie sociale dans un plan d'action. Il doit être impérativement élaboré dans le cadre d'une démarche participative associant les bénévoles et les usagers. Il est adopté par le conseil d'administration de l'association,
- Par l'utilisation des services, activités, animations,
- Les habitants doivent être associés aux différentes décisions et à la gouvernance de l'espace de vie.

Un habitant n'est pas obligé d'adhérer à l'association, mais il doit avoir été consulté ou tout au moins informé des démarches et de l'existence de l'EVS sur son territoire.

## **2. Gouvernance, fonctionnement et obligations d'un EVS**

Comme toute association, un EVS fonctionne avec des bénévoles à sa tête, mais des salariés sont souvent employés à temps partiel. Ils peuvent avoir des missions diverses telles que le secrétariat, l'accueil, la comptabilité, la gestion... Mais aussi animer des ateliers ou donner des cours.

La création d'un EVS permet à la structure d'avoir une meilleure connaissance du territoire et de ses habitants, de leurs attentes, mais aussi des problématiques sociales. Les habitants comme les bénévoles devront s'associer afin de réaliser des actions mais aussi pour gérer la structure. Un bilan sera réalisé à la fin de chaque action et sera présenté lors des bilans adressés à la CAF annuellement.

Etre salarié dans une association demande du discernement. Le personnel n'est pas toujours à l'aise car il est rémunéré et passe souvent moins d'heures dans la structure que les responsables associatifs. Lorsque le salarié était avant bénévole dans l'association, il lui faudra trouver sa place afin de ne pas se voir confronté à une accusation de travail dissimulé ou bien un bénévole ne doit pas exécuter un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné, afin d'éviter qu'il y ait un lien de subordination qui ferait basculer le bénévole en salarié. Dans certaines associations, le responsable de service est un bénévole qui n'a pas les mêmes compétences. Il faudra donc au bénévole beaucoup de doigté pour se faire entendre, en ménageant les susceptibilités, ce qui n'est pas toujours aisé. Le responsable de la structure, même s'il y a un directeur, est le président par délégation du Conseil d'administration, ou de fait.

A l'inverse, le bénévole peut ressentir un sentiment d'infériorité par manque de connaissance du terrain ou des pratiques associatives. Pour que les deux fonctions soient compatibles, il faut que le statut respectif de chacun soit clair. Le bénévole signe un contrat moral avec l'association, le salarié un contrat de travail. L'un sera rémunéré pour

ses compétences et son travail et l'autre nom. Il est même fréquent de voir des bénévoles se battre pour trouver l'argent qui servira à verser un salaire à l'employé de l'association.

La gouvernance se fait comme pour toute association, avec un conseil d'administration, un bureau. Le président en est souvent le principal responsable, il passe en général entre 5 heures et 8 heures par semaine dans la structure<sup>34</sup>. La gouvernance peut aussi être réalisée par un comité de pilotage, un comité d'animation. Des décisions peuvent être prises lors de réunions de coordination. C'est en fonction de la taille de l'association et de son implantation, que les instances prendront les décisions de gestion.

### **3. Différentes missions d'un EVS**

Un EVS développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage,
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Au travers de son projet et de ses actions, l'Espace de Vie Sociale poursuit trois finalités de façon concomitante :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes, pour lutter contre l'isolement,
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire pour favoriser le « mieux vivre ensemble »,
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité pour développer les compétences des personnes et les impliquer dans la vie sociale.

Autres caractéristiques d'un espace de vie sociale :

- il est géré exclusivement par une association,
- ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire,
- son activité se déroule tout au long de l'année<sup>35</sup>.

Il y a actuellement 23 EVS en Seine-et-Marne et près de 1 000 sur toute la France.

## **Chapitre 2 : Les différents dispositifs dont peuvent bénéficier un EVS**

### **1. Les relations EVS avec les partenaires institutionnels**

Un EVS a un agrément qui lui permet une certaine reconnaissance des élus sur le territoire d'implantation. Cela lui permet d'obtenir des subventions, des prêts de salle et

---

<sup>34</sup> Voir Résultat de l'enquête : votre Espace de Vie Sociale et vous. Annexe p.42

<sup>35</sup> [https://www.Caf.fr/sites/default/files/plaquetteEspaceVieSocialeBD12\\_2013.pdf](https://www.Caf.fr/sites/default/files/plaquetteEspaceVieSocialeBD12_2013.pdf), p.2

de matériel dans les communes où il rayonne. En effet, en règle générale, ces avantages ne sont donnés que par les communes dont l'adresse mentionnée dans les statuts est notifiée. Dans certains projets, des aides sont allouées par le Conseil Départemental. En effet, le fait d'organiser des activités intergénérationnelles ou vers la petite enfance et l'adolescence ouvre des possibilités.

Un EVS doit pouvoir se faire entendre car il est légitime sur le territoire. Il met à disposition ses compétences, ses ressources humaines pour faire bouger les choses et répondre à un manque. Les financements par les collectivités nécessitent désormais de montrer une implication forte des projets avec et pour les citoyens. Ces aides permettent aussi de diversifier les ressources financières des associations auprès de fonds privés (fondations, entreprises, mécénats...).

## **2. Les relations EVS et le secteur privé**

Lors de la réalisation du diagnostic, l'association postulante doit répertorier les services de proximité, les commerces, les entreprises, le tissu associatif, les lieux touristiques, la piscine, le stade...pour créer autour d'elle une véritable dynamique partenariale. Toutes les infrastructures représentent un potentiel de ressources, tant financier que matériel, ou les utilisateurs des services.

Les moyens d'accès sont aussi étudiés, que cela soit la route, le train, les autoroutes, les aéroports, les bus. Ils permettent de mettre en avant soit la facilité, soit la difficulté d'accès, ce qui justifie souvent des dépenses de logistique importantes.

Lors de son premier agrément ou de son renouvellement, les trois fédérations agréées par la CAF (Familles Rurales, Foyers Ruraux, Centre Sociaux) et la CAF elle-même, donnent des pistes pour trouver de nouveaux soutiens et des conseils en ingénierie sociale.

## **PARTIE III : La redynamisation de territoires avec les EVS en Seine-et-Marne**

Un territoire est un espace géographique qui regroupe un ensemble d'acteurs quel que soit leur propre périmètre de référence. Un territoire est aussi un périmètre de vie, de production ou de consommation représentant une certaine cohésion géographique, sociale, économique et culturelle. C'est aussi un espace vécu par les acteurs individuels et collectifs, publics et associatifs caractérisé par de multiples statuts, des enjeux variés et des rationalités différentes. Cette cohésion doit permettre à tous les acteurs locaux de développer des coopérations multipartenaires et de créer des synergies visant à mettre en œuvre des projets de développement de territoire<sup>36</sup>.

### **Chapitre 1 : Les évolution du territoire depuis 1982 et leurs impacts sur l'animation de la vie sociale (AVS)**

Si le territoire français a évolué au travers des siècles, les territoires nationaux ont évolué d'une manière plus marquée depuis la Loi de décentralisation du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions. Elle modifie la répartition des pouvoirs au profit des acteurs locaux. Elle consacre essentiellement trois évolutions<sup>37</sup>.

- La suppression de la tutelle administrative et financière *a priori* exercée par le préfet,
- Le transfert de l'exécutif départemental et régional au profit d'un élu local,
- La région devient une collectivité territoriale de plein exercice.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 04 février 1995 a pour but d'assurer, à chaque citoyen, un égal accès au savoir. Elle a pour objet la mise en valeur et le développement équilibré du territoire de la République<sup>38</sup>.

Si la loi évolue, notamment avec la Loi dite Voynet du 25 juin 1999<sup>39</sup>, elle a pour objectif une démocratie plus participative et un développement plus durable et harmonieux. Les fondements de la Loi de 1995 sont toujours présents.

A partir des nouvelles dispositions sur le territoire, l'économie sociale déjà existante développe plus encore des concepts tels que l'exclusion sociale, le développement local et l'innovation sociale.

---

<sup>36</sup> Mahe de Boislandelle Henri, Bories-Azeau Isabelle, *Les nouveaux défis du manager public conduire le changement, maîtriser la gestion, dynamiser le territoire*. L'harmattan, Paris, 2009, p.260.

<sup>37</sup> <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/loi-decentralisation-du-2-mars-1982.html>

<sup>38</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id>

<sup>39</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005628113&dateTexte=vig>

Votée en 2015, la loi dite « NOTRe » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) modifie l'organisation des collectivités territoriales par un nouveau découpage des régions, la création des métropoles et elle réorganise les compétences des collectivités territoriales. Ainsi en supprimant la clause générale de compétence qui offrait la possibilité aux régions et départements d'intervenir sur tous les sujets, elle confie des missions bien spécifiques aux différentes collectivités. Les régions se voient renforcées dans la mission du développement de l'économie et de l'emploi, les départements dans celle de l'action sociale et de la solidarité et les communautés de communes dans la compétence de la gestion des déchets et la promotion touristique. Cette réforme a pour ambition de clarifier les rôles de chaque collectivité, avec la volonté de correspondre aux bassins de vie, c'est-à-dire des usagers réels des territoires par les habitants<sup>40</sup>.

## 1. L'exclusion sociale

L'expression « question sociale » émerge au XIX<sup>e</sup> siècle pour rendre compte des dysfonctionnements de la société industrielle naissante<sup>41</sup> et d'une « extension imprévue de la pauvreté » (2006)<sup>42</sup>. Purgam et Silver<sup>43</sup> indiquent que les premières utilisations de la notion d'exclusion dans deux ouvrages parus en France dans les années 1960<sup>44</sup>. René Lenoir, Secrétaire d'Etat pour l'Action Sociale, emploie ce terme pour montrer qu'un français sur dix est un exclu de la société : handicapé physiquement, et/ou mentalement, suicidaires, personnes âgées invalides, enfants abusés, dépendants des drogues, femmes seules avec enfant(s), ménages nombreux en difficulté, marginaux, asociaux<sup>45</sup>. Il parle de l'exclusion notamment en termes de pauvreté et d'inégalités. En France, le principe se traduira dans la pratique par la création dans les années 1970 de deux minima sociaux importants : l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH 1975) et l'Allocation de Parent Isolé (API 1976).

Vers la fin des années 1970, le terme « exclus » désigne désormais des « normaux devenus inutiles » issus des « couches de la population [...] victimes malgré elles, de la conjoncture économique et de la crise de l'emploi »<sup>46</sup>.

Les approches alternatives de développement local ayant émergé dans les années 1980-1990 montrent que le concept d'innovation qui est au cœur de ces modèles demeure encore trop imprégné par une vision technologiste de l'innovation<sup>47</sup>.

---

<sup>40</sup> Garnier M. 2015. *Analyser et comprendre son territoire. Connaître son territoire, pour quoi faire ?* Journal de l'animation, 163, p.25

<sup>41</sup> Rossanvalon, 1995

<sup>42</sup> Eme et Laville, 2006

<sup>43</sup> « L'exclusion sociale. Etude de la marginalité dans les sociétés occidentales » (1965)

<sup>44</sup> Klanfer, 1965

<sup>45</sup> Silver (1994)

<sup>46</sup> Paugam, 1996

<sup>47</sup> Aileneil Oana, *Le rôle de l'économie sociale dans les dynamiques socioéconomiques locales : des concepts aux initiatives d'innovation sociale à l'échelle des quartiers en Europe et à Roubaix, France*. Ed P. Lang, Bruxelles, 2011, p. 103-109

Le modèle de « solidarité », fondé sur la philosophie républicaine de l'Etat français, interprète l'exclusion à la fois comme une rupture du lien social entre l'individu et la société et comme un échec des institutions intégrantes. La « dimension sociale » renvoie à la perte des droits citoyens (salaire minimum, éducation, santé) et au déni de toute existence sociale, directement liés dans la plupart des sociétés à la possession d'un emploi (1995) <sup>48</sup>.

## 2. Le développement local

Selon le chercheur Pablo Servigne, l'entraide, la coopération et la solidarité jouent un rôle déterminant dans l'évolution biologique et les interactions des êtres vivants :

*« ce qui nous intéressait c'était d'aller comprendre le principe de toutes ces forces qui associent les êtres vivants – par opposition à toutes celles qui les séparent (concurrence, égoïsme, agression...). Ce qui rassemble, c'est l'entraide, la solidarité, les mutualismes, la coopération, l'altruisme, l'empathie... Les exemples sont infinis car tous les êtres vivants, je dis bien tous, sont impliqués dans plusieurs relations mutualistes. La coopération et l'entraide n'ont absolument rien d'anecdotique, elles sont partout et depuis la nuit des temps. C'est même un moteur de l'évolution »*<sup>49</sup>.

Dans les villes moyennes, les structures publiques tels que les hôpitaux sont souvent l'un des plus gros employeurs. Le recul général des services publics implantés dans ces villes (par exemple : -11,6 % de gendarmeries entre 1980 et 2013, -16,3% de gares ferroviaires, -4% d'écoles primaires, -8% d'hôpitaux mais +7% de présence postale) dans les communes rurales (par exemple : -40,6% d'écoles primaires, -41,8% de gares ferroviaires, -10,2% de présence postale, mais +5,3% d'hôpitaux) et le commerce qui se périphérise fait une part plus belle à l'installation dans les villages. Toutes ces modifications ont développé l'usage de la voiture puisque 83% des français en sont équipés en 2016 <sup>50</sup>, le co-voiturage, les services. Le milieu Rural permet d'acquérir plus facilement une maison avec un jardin ce qui est impossible dans les grandes villes, voire dans les villes moyennes situées sur les grands axes.

Une nouvelle dynamique locale fonctionne en milieu rural, ce qui implique d'en connaître les habitants, mais aussi les habitudes de travail afin de répondre au mieux aux besoins. Fortes de leurs expériences, on trouvera les associations et l'éducation populaire dans son ensemble dans les services proposés à la population, mais aussi aux élus du territoire. Ces initiatives sont citoyennes, des actrices de l'économie sociale et solidaire (ESS) placent l'humain au cœur des préoccupations, sont au cœur des territoires et s'investissent autour d'un projet social. Des espaces d'expression, de services, d'animation sont dirigés par des habitants ou des personnes vivant à proximité de ces lieux.

---

<sup>48</sup> Bessis, 1995

<sup>49</sup> André C. 2018. La loi du plus fort est un mythe *Alternatives Economiques*, 376, p.92

<sup>50</sup> Grimault V. 2018. Les villes moyennes doivent se réinventer, *Alternatives Economiques*, 376, p.69-70

### 3. Les liens entre action publique et ESS

Selon Nadine Richez-Battesti<sup>51</sup>, les liens entre actions publiques et ESS sont abordées par des analyses. Du côté de la structuration des territoires, avec la contribution des associations au développement local. Les associations dépendent souvent des financements publics notamment lors de son évaluation en termes de résultats dans des projets développés et leurs effets, et /ou en fonction de l'engagement, qu'il soit individuel ou collectif, à une dynamique économique qui pourra développer localement un quartier, un village. C'est le cas par exemple de projets ayant un but le développement touristique. Certains projets permettent de maintenir une école dans un village, c'est le cas des accueils d'enfants en dehors des temps scolaires, jusqu'au retour du travail des parents ou des crèches parentales.

### 4. Les différentes « proximités » pour stimuler la créativité du territoire <sup>52</sup>

- La proximité spatiale, géographique ou physique est mesurable en fonction de critères (distance, temps, coût de transport et de communication) communs aux membres d'un même espace.
- La proximité non spatiale ou organisationnelle <sup>53</sup> ou organisée<sup>54</sup> est qualifiée par la capacité d'une organisation à produire plus facilement des interactions entre ses membres qu'avec des unités extérieures,
- La proximité cognitive (partage de valeurs, de connaissances, de référents, de représentations),
- La proximité matérielle (les individus sont semblables parce qu'ils disposent des mêmes ressources ou complémentaires dans leurs différences de ressources),
- La proximité de coordination relationnelle (les échanges et la coordination sont facilités par les relations interpersonnelles au sein d'une communauté d'acteurs,
- La proximité de médiation (les interactions se construisent grâce à des ressources à dimensions collectives autres que le relationnel individuel, c'est-à-dire par tout moyen de communication collectif.

Ces différentes proximités permettent de prendre en compte les dimensions sociales, relationnelles, des personnes de tous les profils et faire toutes les connexions possibles sur les territoires. Elles peuvent ainsi développer les rapprochements, les compétences, les liens entre les habitants et les acteurs publics, privés, de la société civile.

---

<sup>51</sup> Itcaina Xabier, *La politique du lien les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010, p.131.

<sup>52</sup> Horvath Isabelle, Dechamp Gaëlle, *Quand les pouvoirs publics favorisent la proximité pour stimuler la créativité du territoire*. <https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-01414403>

<sup>53</sup> (Gilly, Torre, 2000)

<sup>54</sup> (Pecqueur, Zimmermann, 2004 ; Rallet, Torre, 1995)

## 5. L'innovation sociale

L'innovation sociale continue de faire appel à des définitions plurielles. Une majorité s'accorde à dire qu'elle élabore des réponses nouvelles à des besoins sociaux mal ou peu satisfaits dans tous les secteurs : alimentation, mobilité, énergie, habitat, environnement, santé. Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni l'Etat, ni le marché ne peuvent répondre seuls<sup>55</sup>.

Si l'Etat fixe les règles d'intervention, il laisse les acteurs locaux concernés définir eux-mêmes les finalités et les modalités de l'action. Ce cadre institutionnel est ainsi le support d'un projet de territoire.

Si une même connaissance et une même culture sont importantes pour développer un territoire, l'arrivée de nouveaux arrivants, avec de nouvelles idées et expériences, peuvent impulser une autre ouverture d'esprit, d'autres idées ou projets. Cette mise en commun des ressources et des savoirs est une richesse où chacun doit s'écouter voire se remettre en cause lorsque des habitudes sont prises.

L'innovation sociale peut parfois avoir le goût d'un retour en arrière avec des objectifs d'avenir. C'est le cas dans la commune d'Andrézieux-Bouthéon qui utilise depuis 3 ans un cheval pour effectuer une partie de l'enlèvement des ordures ménagères sur la base de loisirs de la commune<sup>56</sup>.

De nouvelles innovations sociales se développent dans différents domaines, tels que la santé, le matériel, l'équipement, l'éducation ...

## 6. Des objectifs communs avec la CNAF-CAF

De son côté, la CNAF-CAF par sa position d'acteur central datant du début des années 1970, a mis en place des textes institutionnels servant de référence<sup>57</sup>. Ils ont été élaborés entre 1995 et 2002, dans le prolongement des résultats de l'enquête Observatoire de 1991. Ils répondent aux différentes Lois d'orientation par 4 axes de travail :

- Faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement et favoriser le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale,
- Rendre lisible le projet social global des structures d'animation de la vie sociale et développer des outils de gestion et d'évaluation,

---

<sup>55</sup> <https://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/innovation-sociale-de-quoi-parle-t-on>

<sup>56</sup> <http://www.zoomdici.fr/actualite/Un-cheval-pour-ramasser-les-poubelles-a-Andrezieux-Bouthéon-id140193.html>

<sup>57</sup> Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986, Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995, lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999, Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.P.3

- Encourager les initiatives des habitants, la dynamique participative au sein des structures et la concertation entre acteurs de l'animation de la vie sociale,
- Améliorer l'économie générale du secteur de l'animation de la vie sociale.

Suite à l'enquête de l'Observatoire des Centres Sociaux de 2006, confirmée par les enseignements de l'enquête de notoriété réalisée en 2011, les objectifs à développer sur les territoires sont les suivants :

- Contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale, développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures,
  - Clarifier les notions centrales de projet social et de participation
  - Préciser le rôle des Caisses d'Allocations Familiales et clarifier les critères d'agrément
- Encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

L'engagement de la branche Famille a soutenu l'engagement du réseau des CAF dans le champ de l'animation de la vie sociale en favorisant le développement progressif des équipements. Les familles sont en demande d'espaces de rencontre et de soutien dans leur environnement proche. L'animation de la vie sociale s'appuie sur des structures de proximité proposant des services et activités à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent la mise en œuvre des initiatives locales. C'est pourquoi elle constitue une réponse adaptée car son action se fonde sur une démarche globale pour répondre notamment aux problématiques sociales collectives d'un territoire, dans son aménagement.

La dynamique participative insufflée par AVS constitue un principe fondateur<sup>58</sup>. Dès 1952, puis dans la circulaire ministérielle du 3 août 1970, il est fait référence à la participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation. Elle concerne à la fois les usagers, les habitants du territoire de 0 à 99 ans. Cette participation usagers-habitants et celle des bénévoles contribue directement à la troisième finalité de l'AVS ; la prise de responsabilité et le développement de la citoyenneté de proximité.

## **Chapitre 2 : Recensement des compétences des différents EVS, des objectifs réalistes pour développer des actions collectives**

### **1. Les EVS dans les villages**

Si les EVS, peuvent s'implanter dans toutes les communes, force est de constater qu'en Seine et Marne, ils sont situés majoritairement dans les villages : Avon, Beaumont-

---

<sup>58</sup><https://www.Caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20référence/Circulaires/C%202016%20005.pdf>. P.16

en-Gâtinais, Blandy-les-Tours, La Chapelle La reine, La Houssaye-en-Brie, Châtelet-en-Brie, Chevru, Coulommiers, Dammartin-sur-Tigeaux, Donnemarie-Dontilly, Faremou-tiers, Fontenailles, Lizy-sur-Ourcq, Noisy-sur-Ecole, Saacy-sur- Marne, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Mard, Saint-Thibault des Vignes, Torcy, Tousson, Vaulx-le-Pénil, Voinsles, Voisenon

Les villages sont l'objet de différentes études, articles ou ouvrages. Je me suis penchée sur ce qui pouvait attirer les habitants à quitter la ville pour la campagne. Depuis les années 2000, les installations en campagne ont le vent en poupe. On ne s'installe plus à la campagne parce que l'on veut vivre de la terre ou de l'activité paysanne qui y gravite. Les villages attirent pour une vie plus verte. En 2004, 73% des salariés travaillaient dans une commune autre que leur commune de résidence. Les pôles urbains regroupent 77% des emplois salariés, alors que 63% y vivent. Les zones périurbaines accueillent 22% des salariés mais seulement 12% des emplois. Dans les zones rurales, on y trouve 15% des emplois et 13% des salariés y habitent. Dans ce contexte, on pourrait penser que les vil-lages n'ont pas besoin d'être animés puisque les habitants n'y sont pas beaucoup présents. Or la moitié des habitants travaillent à moins de 18 km de leur domicile. Il apparait es-sentiel que les villages se dynamisent <sup>59</sup>.

La demande des services se tournera vers la proximité, sa qualité d'accueil. Les idées sont aussi nombreuses que dans les villes, mais elles sont adaptées aux besoins. Le télétravail s'y développe, les AMAPP, les énergies vertes, mais aussi des bars-épicerie qui sont aussi des lieux d'animation lors des fêtes de village. Les gîtes ou chambres d'hôtes se sont multipliés et développent un chiffre d'affaires stable voire, en progression depuis 3 ans pour 75 % des hébergements <sup>60</sup>. L'envie de découvrir les villages et les édifices historiques, mais aussi d'assister à des festivals durant des courts séjours est un vrai plus pour les propriétaires. Ces différents exemples tendent à prouver qu'une autre manière de vivre, mais aussi une autre économie est possible.

Dans les EVS de Seine-et Marne, différentes activités sont mises en place : écoute, cours de danse, accueil de loisirs, ateliers de lecture, d'alphabétisation, de cuisine, les ludothèques, les activités manuelles, les cafés associatifs, les ateliers informatiques, ...

Le travail des bénévoles est comparatif à celui d'un travailleur social. Par son action, il favorise l'autonomie des personnes, il les accompagne à s'intégrer dans une participation sociale de manière consciente ou inconsciente. Son action est autant sur les personnes que les familles, les groupes. En fonction des objectifs de l'EVS, le rôle des bénévoles est d'améliorer la vie du territoire sur le plan relationnel, mais aussi sur la responsabilité de chacun.

---

<sup>59</sup> Henry Jérôme, Sejournet Claire, *L'économie humaine, mode d'emploi des idées pour travailler soli-daire et responsable*. Ed. Eyrolles, paris, 2012. P135-136.

<sup>60</sup> [https://www.gites-de-france.com/pdf/presse/DOSSIER\\_DE\\_PRESSE\\_OBSERVATOIRE\\_DES\\_CHAMBRES\\_D\\_HOTES.pdf](https://www.gites-de-france.com/pdf/presse/DOSSIER_DE_PRESSE_OBSERVATOIRE_DES_CHAMBRES_D_HOTES.pdf)

Dans un EVS, le président ne travaille pas seul, il est entouré d'une équipe. Les actions sont menées individuellement ou en groupe, mais sont discutées en réunion d'A.G., de bureau ou de C.A. Un animateur ou plusieurs sont désignés pour encadrer les activités. Des retours sont faits car des bilans sont nécessaires, tant pour l'association elle-même que pour les fournir à la CAF. L'intelligence collective est le fruit de toutes les ressources humaines et collectives de l'EVS. Chacun a des compétences et les met au profit de l'EVS. Des échanges de savoir-faire et les différences apporte une complémentarité et un vrai plus, bénévolement. Il est parfois nécessaire d'employer des salariés pour des tâches spécifiques : de cours de danse, écrivain public ou pour la gestion de l'association en termes d'accueil, de secrétariat, de comptabilité, ...

### 1.1 L'importance des bénévoles et des professionnels

Une association doit être un lieu de démocratie et de partage de décisions. Il existe dans de nombreuses associations une même organisation avec deux formes de travail : bénévoles et salariées. Chacun doit venir en complément de l'autre. Il y a presque autant de points communs que de divergences. Les tâches exécutées sont quelquefois très proches. Un EVS est très majoritairement une association et son management doit s'adapter en fonction des postes occupés par chacun.

<b>Charges</b>	<b>Salarié(e)</b>	<b>Bénévole</b>
Responsabilités Financières	Comptable	Trésorier
Responsabilités administratives	Directeur, secrétaire, ...	Président, secrétaire
Menée d'activités	Peut être obligatoire pour encadrer certaines activités	Non rémunéré avec la responsabilité de l'activité
Temps consacré	Temps partiel ou complet	Temps partiel ou ...sans compter
Contrat	Contrat de travail	Contrat moral
Motivation	Peut être par choix, conviction ou par obligation d'avoir une activité professionnelle	Par conviction, par choix
Subordination	Aura un lien de subordination principalement du ou des responsable (s) de l'association	Pas de lien de subordination
Management	Salarial	Coopératif

### 1.2 Les partenariats avec d'autres associations

La Caf, lors de la construction d'un dossier d'habilitation, demande qu'un état des lieux concernant les associations soit réalisé. Elle encourage vivement à s'en approcher afin que des liens soient créés si ce n'est pas déjà le cas et à optimiser les relations de coopération sur le territoire.

Les partenariats sont importants entre un EVS et d'autres associations se trouvant sur son territoire. L'objectif n'étant pas d'être concurrents mais complémentaires. Le fait de devenir partenaires permet de se faire connaître les uns auprès des autres, d'élargir les heures d'ouverture d'un service, de mutualiser le matériel, les locaux et les compétences mais aussi parfois le personnel. Il est possible aussi de développer ensemble des actions autour d'une thématique comme une fête des associations, du sport, de la culture, de mettre à disposition un minibus pour organiser des circuits de ramassage pour les enfants allant à l'école, puis plus tard dans la journée, pour les personnes non véhiculées souhaitant se rendre en courses ou en rendez-vous, et enfin, pour répondre aux problématiques sociales du territoire.

Les EVS peuvent se rapprocher des associations de commerçants ou d'entreprises locales et aider au développement économique par des projets tels qu'un forum des métiers et de l'artisanat, mais de manière plus simple en créant une carte permettant d'obtenir des remises à leurs adhérents. Cet échange motive les uns à fréquenter l'établissement des autres.

## **2. La lutte contre l'isolement et le développement des liens sociaux**

L'isolement n'est pas seulement dû à un lieu d'habitation, mais à la rupture de liens sociaux. Une personne peut vivre au milieu d'un quartier mais ne pas connaître ses voisins, ne fréquenter aucune structure où elle rencontrera du public. Les drive, livraison à domicile ont tendance à isoler encore plus. Les commandes se passent par internet, les courses sont déposées et le contact avec les boutiques est très limité. Les familles sont souvent éclatées, pour des raisons professionnelles ou familiales. Les personnes seules, parce qu'elles craignent aussi pour leur sécurité, ne s'ouvrent plus aux autres.

Les lieux de rencontre offrent la possibilité de partager des moments en groupe ou en petit comité. C'est le cas des EVS. Dans les villages, chacun se connaît et s'il est plus facile de rentrer en contact, la démarche pour amener une personne dans une structure est tout autant difficile qu'ailleurs.

Pour faire face, les EVS proposent des sorties, des ateliers ou des services répondant au plus près aux demandes. L'association de Chevru a mis à disposition des habitants une écrivaine publique, Saint Cyr sur Morin, un accueil de loisirs ouvert toute l'année par exemple.

## **3. Le développement de la citoyenneté**

Juridiquement, un citoyen français jouit de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société. Le citoyen détient donc une qualité particulière qui lui permet de prendre part à la vie publique. Il possède différents types de droits :

- Des droits civils et des libertés essentielles : droit de se marier, d'être propriétaire, droit à la sûreté, à l'égalité devant la loi (notamment fiscale), devant la justice et dans l'accès aux emplois publics, liberté de pensée, d'opinion et d'expression, de religion, de circulation, de réunion, d'association ou de manifestation,
- Des droits politiques : droit de voter, de se présenter à une élection, droit de concourir à la formation de la loi par la voie des représentants (députés) qu'il élit<sup>61</sup>,
- Des droits sociaux : droit au travail, droit de grève, droit à l'éducation, à la sécurité sociale.

Le citoyen doit aussi remplir des obligations : respecter les lois, participer à la dépense publique en payant ses impôts, participer à la défense du pays<sup>62</sup>.

Les EVS répondent aux principes de la citoyenneté de par leurs missions, ils développent des projets solidaires qui se veulent équitables à l'égard de la communauté. Ils tendent à rendre leurs utilisateurs responsables de leur bassin de vie. Ils s'investissent pour un développement où chacun y trouvera son compte, dans la limite des compétences de l'EVS. La citoyenneté s'apprend au quotidien, dans la famille, à l'école, dans les activités hors des deux cadres cités qu'elles soient sportives ou culturelles.

L'autogestion des EVS est une solution qui leur permet de s'adapter au territoire avec une liberté d'action et de conscience. Si elle n'a pas la capacité de réaliser les demandes, l'intelligence collective pourra, après avoir réalisé des constats, proposer des solutions ou tout au moins remonter les doléances ou donner une nouvelle impulsion auprès des mairies ou des communautés de communes où l'EVS est implanté.

#### **4. Les services développés par les EVS en Seine-et-Marne**

Les EVS offrent des services divers et variés en fonctions des constats, des demandes et/ou des besoins des habitants. Ce sont des associations d'actions sociales démocratiques et solidaires dont les citoyens sont partie prenante. Ses actions sont menées sur le terrain et mobilisent les habitants. Elles permettent de réduire les différences et offrent des services à la portée du plus grand nombre, sinon de tous. Elles offrent une finalité sociale en luttant contre l'exclusion, créent des liens sociaux sur le territoire. Elles permettent de pratiquer des activités variées, à proximité des domiciles.

---

<sup>61</sup> Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789)

<sup>62</sup> <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quel-est-statut-juridique-citoyen.html>

## CONCLUSION

A la question posée « le bénévolat peut-il redynamiser un territoire au travers d'un Espace de Vie Sociale ? » la réponse est complexe car pour qu'un Espace de Vie Sociale puisse s'implanter il faut la bonne volonté des bénévoles, la participation des habitants, le soutien des élus, un territoire qui s'y prête, un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales.

Comme expliqué dans la première partie, le bénévolat repose sur la volonté humaine, il n'y a ni obligation ni contrainte. Une association démarre souvent avec quelques amis, de la bonne volonté, autour d'une idée, d'un projet, mais il faut un engagement sur du long terme, au moins pour les dirigeants, pour qu'un tel dispositif puisse fonctionner. Il faut aussi des compétences, l'envie de transmettre, de donner de son temps a minima. Dans un contexte où l'on professionnalise de plus en plus les associations, les projets qui fonctionnaient avec « des bouts de ficelles » n'ont plus vraiment cours. La baisse des subventions oblige les responsables associatifs à répondre à des appels à projets, à devoir établir des budgets, des bilans, des comptes de résultats... Il faut donc plus que de la bonne volonté.

Afin de comprendre l'impact que pouvait ou non avoir un EVS sur un territoire, il était capital de présenter dans la seconde partie ce que c'était, mais aussi son mode de fonctionnement, ses missions et ses conditions pour obtenir son habilitation. Dans un EVS, il faut une permanence, des ateliers, un véritable accueil qui prend du temps et demande un certain investissement personnel, mais afin de mieux cerner ce qui est nécessaire pour conserver son agrément. La tâche était lourde, car chacun a son fonctionnement propre et ses ateliers et horaires spécifiques.

En Seine-et Marne, 23 structures ont reçu l'habilitation Espace de Vie Sociale. Certains secteurs en sont peu pourvus. La difficulté du dossier à présenter et les objectifs à atteindre peuvent effrayer les responsables associatifs, pourtant un accompagnement de qualité est réalisé par la CAF, mais aussi par les fédérations agréées. Le dispositif EVS offre un réel enjeu sur les territoires, car il est possible de réaliser diverses actions dès l'instant où elles répondent à un besoin, une envie sur le secteur dont elles ont la visibilité. Ces dispositifs peuvent se conjuguer avec d'autres aides, notamment en direction des enfants, mais aussi pour combler la fracture numérique, avec des cours ou la mise à disposition d'ordinateurs.

Afin de voir si les EVS avaient un véritable impact sur le territoire, j'ai réalisé une enquête en direction des 23 EVS. Le résultat a été sans appel : oui, un EVS est un moyen de redynamiser un territoire et 100% des personnes ayant répondu pensent que l'habilitation Caf est importante. Je n'ai toutefois pas pu aller sur le terrain, et j'aurais aimé avoir plus de participants « utilisateurs » pour valider à deux niveaux cette réponse, la première du côté des utilisateurs et de l'autre côté celle des bénévoles. Le constat est

qu'un EVS apporte une véritable opportunité sur le terrain et un financement qui n'est pas pérenne, mais qui offre une visibilité pouvant aller jusqu'à 4 ans mais surtout une reconnaissance non négligeable sur le terrain qui peut permettre de faire évoluer un territoire.

## Références bibliographiques, sites consultés

### Ouvrages, bibliographie

Walras Léon, *Etudes d'économie sociale. Théorie de la répartition de la richesse sociale*, Lausanne, A. Rouge, 1896

Dreyer Pascal, avec la collaboration de Mélanie Pérenne, 2012, *Etre bénévole : Motivation, Engagement, Reconnaissance*, Chronique Sociale, coll. « Comprendre la société : l'essentiel. Lyon

Bernet Julien, Eynaud Philippe, Maurel Olivier, Vercher-Chaptal Corinne. *La gestion des associations*. Erès. Paris

Jourdain, Anne, et Sidonie Naulin. « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, vol. 166, no. 4, 2011

Frémont Armand, 1976, *La région, espace vécu*, Paris, PUF

Bertrand Michel-Jean et al. (1978) : *L'Espace vécu*, Actes du colloque de Rouen des 13 et 14 octobre 1976, CNRS RCP n°354, Universités de Caen, Orléans, Paris I, Rouen, Vincennes

Di Meo Guy, Buléon Pascal (dir), 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, A.Colin, coll « U géographie », Paris

Lefebvre Henri, 2000, *La production de l'Espace*, Anthropos, coll. « Ethno-sociologie », Paris

La vie associative en 2002, Insee Première, n°949, février 2004

Halba B. *Bénévolat et volontariat en France et dans le monde*. La documentation Française, Paris, 2003

Art. 1384 du Code Civil

Malet Jacques, Bazin Cécile, *La France bénévole*, 2010, 7<sup>ème</sup> édition, Préface de Thierry Dominique, Recherches et solidarités (Montbert, Loire-Atlantique).

Mahe de Boislandelle Henri, Bories-Azeau Isabelle, *Les nouveaux défis du manager public conduire le changement, maîtriser la gestion, dynamiser le territoire*. L'harmattan, Paris, 2009

Garnier M. 2015. *Analyser et comprendre son territoire. Connaître son territoire, pour quoi faire ?* Journal de l'animation, 163

Ailenei Oana, *Le rôle de l'économie sociale dans les dynamiques socioéconomiques locales : des concepts aux initiatives d'innovation sociale à l'échelle des quartiers en Europe et à Roubaix, France*. Ed P. Lang, Bruxelles, 2011

André C. 2018. La loi du plus fort est un mythe *Alternatives Economiques*, 376

Grimault V. 2018. Les villes moyennes doivent se réinventer, *Alternatives Economiques*, 376

Itcaina Xabier, *La politique du lien les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2010

Henry Jérôme, Sejournet Claire, *L'économie humaine, mode d'emploi des idées pour travailler solidaire et responsable*. Ed. Eyrolles, paris, 2012.

Article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789)

Circulaire Cnaf n°56-85 du 31 décembre 1985, Circulaire du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale du 12 mars 1986

Circulaire Cnaf n°56-95 du 31 octobre 1995

Lettres circulaire Cnaf n° 267 et 268 du 31 octobre 1995, n° 195 et 196 du 27 juillet 1998 et n°224 du 4 octobre 1999

Circulaire n°07-2002 du 31 janvier 2002.

### **Sites consultés**

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069014>

<http://www.iriv.net/annee-europeenne/cadre-juridique-europe.php>

<https://www.solidaire-info.org/le-bénévolat>

<http://www.iriv.net/annee-europeenne/cadre-juridique-monde.php>

[Hypergeo.eu/spip.php?article614](http://Hypergeo.eu/spip.php?article614)

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE\\_Evol\\_benevolat\\_associatif\\_en\\_2016\\_vDEF.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE_Evol_benevolat_associatif_en_2016_vDEF.pdf) Etude France Bénévolat, d'après le sondage IFOP, avec l'appui du Crédit Mutuel et de Recherches & Solidarités – Mars 2016. P.4-5.

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE\\_Evol\\_benevolat\\_associatif\\_en\\_2016\\_vDEF.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/ENQUETE_Evol_benevolat_associatif_en_2016_vDEF.pdf)

<file:///C:/Users/utilisateur/Desktop/La-France-bénévole-diapo-03-05-2018.pdf>

<https://www.francebenevolat.org/actions-et-programmes/valorisation-de-l-experience-benevole>.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>

L'application <https://folios.onisep.fr> permet de prendre en compte les engagements des jeunes.

<https://docplayer.fr/70269550-Benevolat-reconnaitre-les-competences-fiches-pratiques.html>

<http://www.Caf72.fr/vers-un-schema-directeur-de-lanimation-de-la-vie-sociale/>

<https://docplayer.fr/50987291-Le-point-sur-les-espaces-de-vie-sociale.html>

[https://www.Caf.fr/sites/default/files/circulaire\\_cnaf\\_relative\\_a\\_lanimation\\_de\\_la\\_vie\\_sociale.pdf](https://www.Caf.fr/sites/default/files/circulaire_cnaf_relative_a_lanimation_de_la_vie_sociale.pdf)

[https://www.Caf.fr/sites/default/files/plaquetteEspaceVieSocialeBD12\\_2013.pdf](https://www.Caf.fr/sites/default/files/plaquetteEspaceVieSocialeBD12_2013.pdf), p.2

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/loi-decentralisation-du-2-mars-1982.html>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000531809&categorieLien=id>

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005628113&dateTexte=vig>

Horvath Isabelle, Dechamp Gaëlle, *Quand les pouvoirs publics favorisent la proximité pour stimuler la créativité du territoire*. <https://hal-univ-lyon3.archives-ouvertes.fr/hal-01414403>

<https://www.avise.org/decouvrir/innovation-sociale/innovation-sociale-de-quoi-parle-t-on>

<http://www.zoomdici.fr/actualite/Un-cheval-pour-ramasser-les-poubelles-a-Andrezieux-Boutheon-id140193.html>

<https://www.Caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/DCom/Quisommesns/Textes%20de%20référence/Circulaires/C%202016%20005.pdf>.

[https://www.gites-de-france.com/pdf/presse/DOSSIER\\_DE\\_PRESSE\\_OBSERVATOIRE\\_DES\\_CHAMBRES\\_D\\_HOTES.pdf](https://www.gites-de-france.com/pdf/presse/DOSSIER_DE_PRESSE_OBSERVATOIRE_DES_CHAMBRES_D_HOTES.pdf)

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quel-est-statut-juridique-citoyen.html>

## **LISTE DES ANNEXES**

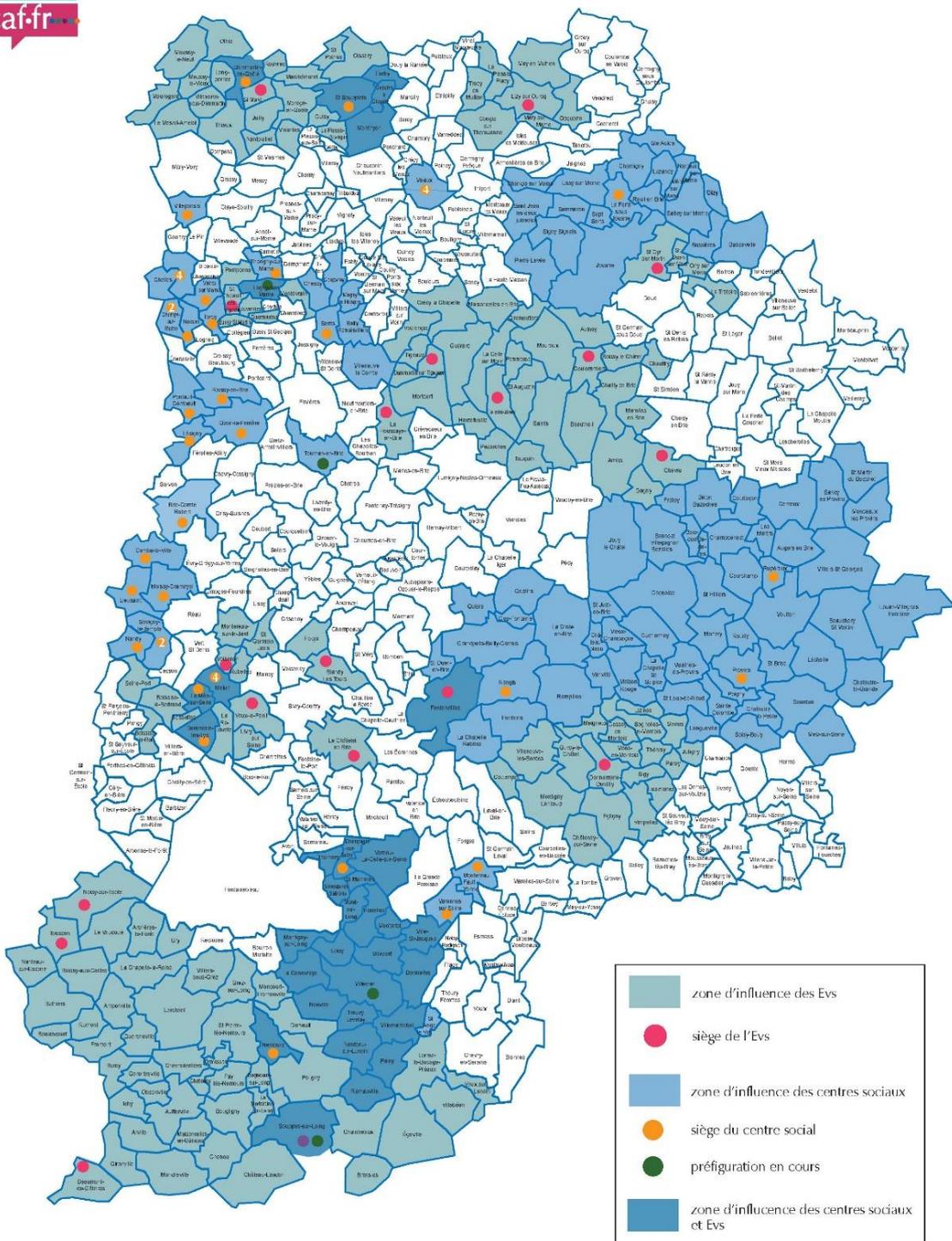
Annexe 1 : Carte des implantations des centres sociaux et espaces de vie sociale en Seine-et-Marne.

Annexe 2 : Résultat de l'enquête : votre Espace de Vie Sociale et vous.

# Annexe 1



## Implantation des centres sociaux et espaces de vie sociale en Seine-et-Marne



AMM 7/2015

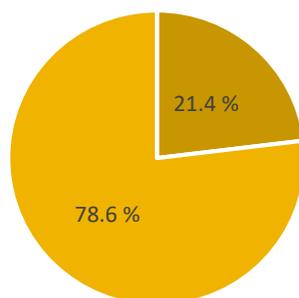
## Annexe 2

Résultat de l'enquête : votre Espace de Vie Sociale et vous.

Nombre d'EVS contactés	Nombre de réponses	Nombre de questions posées
23	14	17

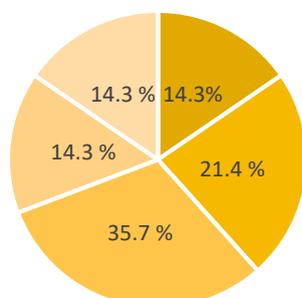
Seine-et-Marne (pas de précision ville)	Lizy sur Ourcq
Familles Rurales St Cyr/St Ouen sur Morin	Faremoutiers
La Houssaye en Brie (1)	Tousson
La Houssaye en Brie (2)	Noisy
Fontenailles	Souppes sur Loing
Chevru	Donnemarie Dontilly
Voisenon	Blandy les Tours

### Question 1 - Vous êtes un homme ou une femme



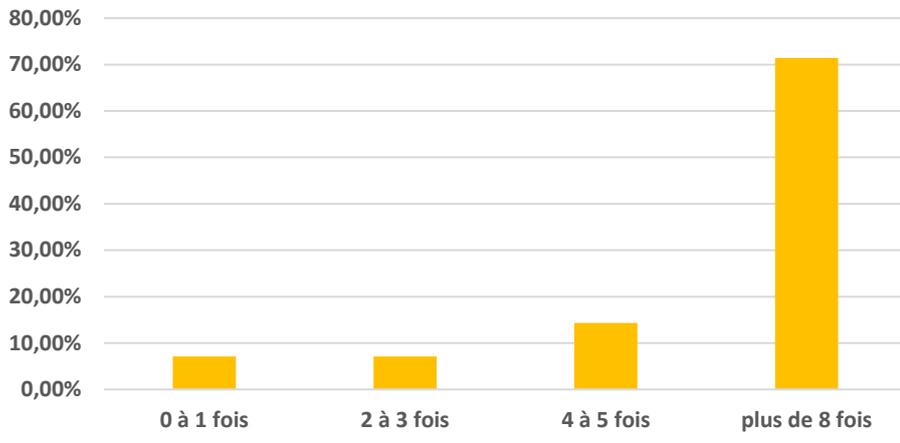
■ homme ■ femme

### Question 2 - Vous avez entre ...

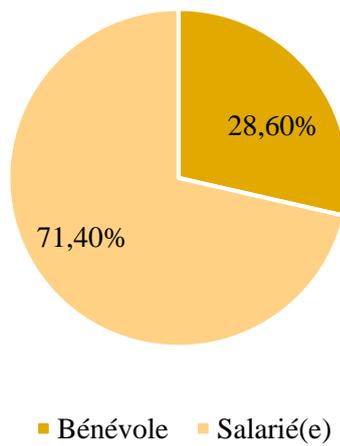


■ entre 26 et 35 ans ■ entre 36 et 45 ans ■ entre 46 et 55 ans  
 ■ entre 56 et 65 ans ■ plus de 66

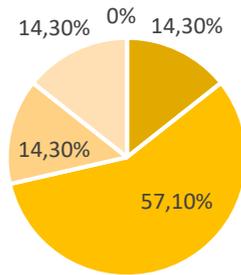
**Question 3 - Combien de fois fréquentez-vous  
votre EVS par mois ? ( En %)**



**Question 4 - Etes vous ...**

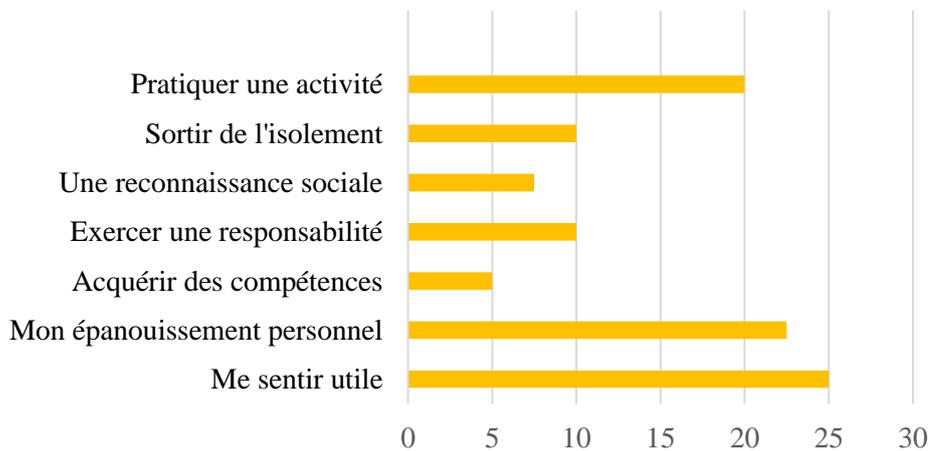


### Question 5 - Etes-vous ...

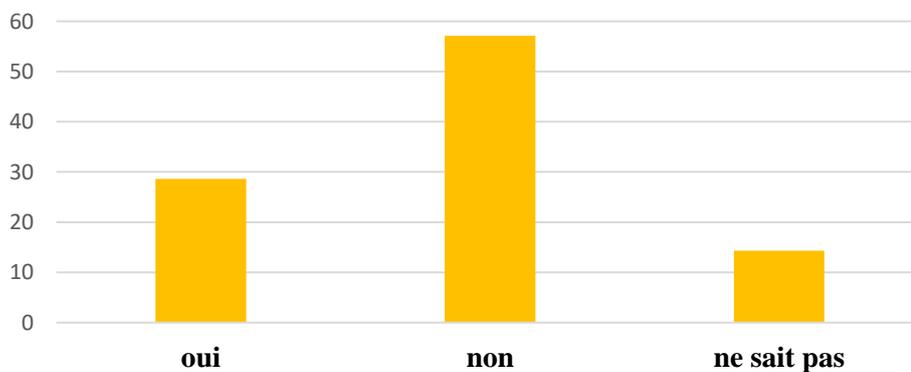


- Membre du CA
- Membre du bureau
- Président-secrétaire-trésorier
- Responsable d'une activité
- Utilisateur d'une activité

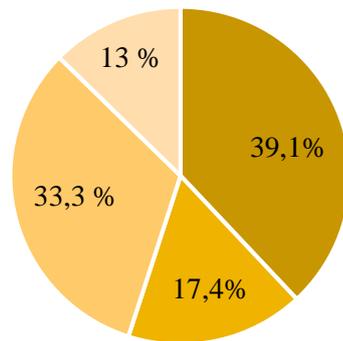
### Question 6 - La raison de votre investissement en tant que bénévole (en %)



### Question 7 - Seriez-vous prêt(e) à vous investir plus (en %)

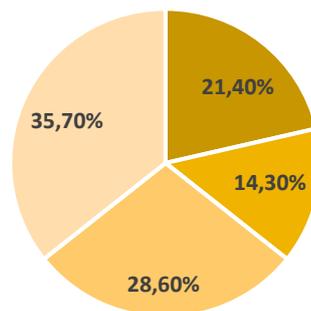


**Question 8 - Quel service ou quelle activité utilisez-vous ?**



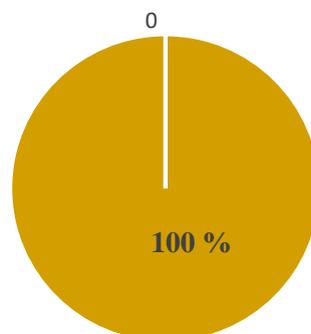
■ Famille/social ■ sportive ■ culturelle ■ autre

**Question 9 - Combien de temps passez-vous au sein de votre EVS ?**

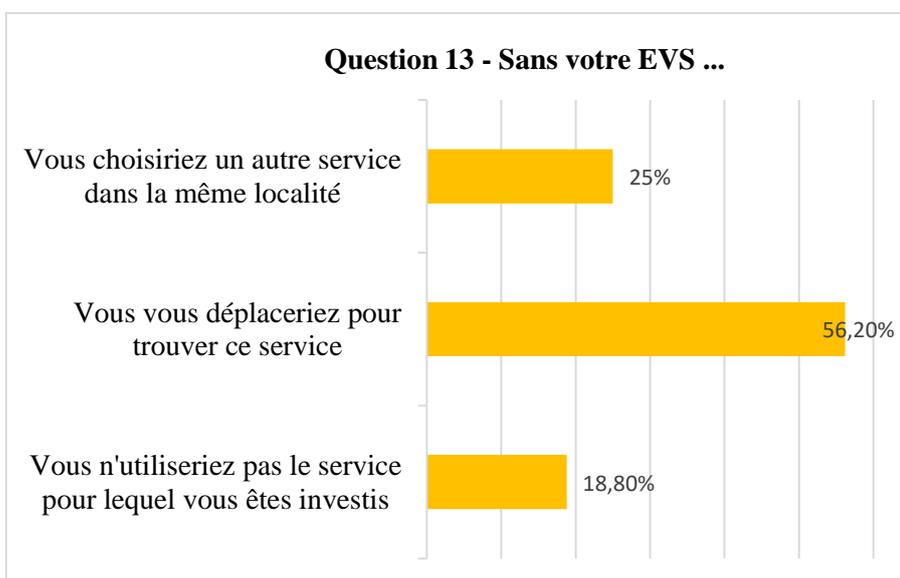
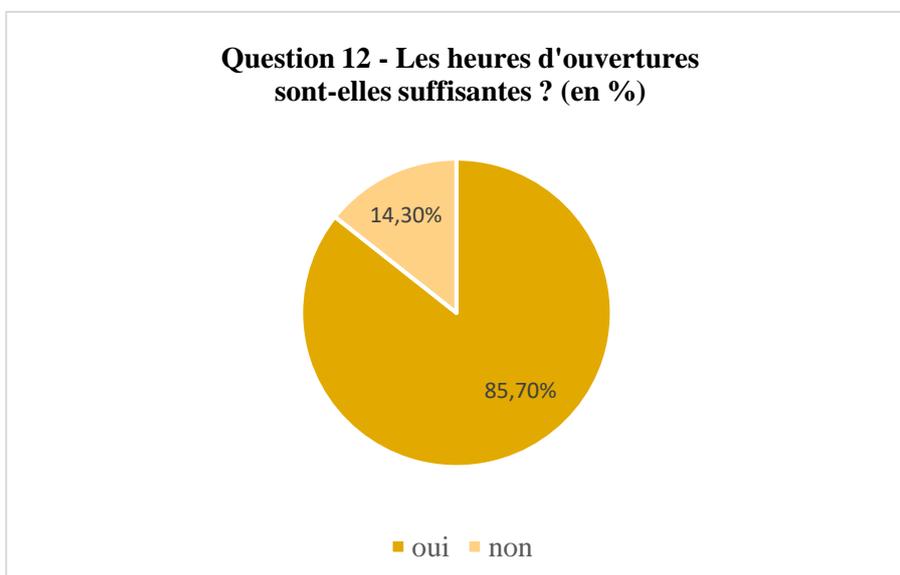
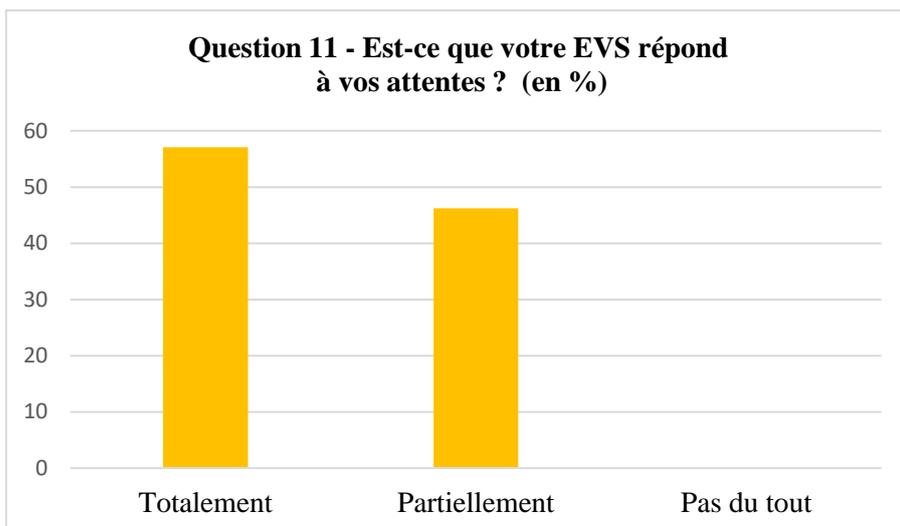


■ 1h à 3h ■ 3h à 5h ■ 5h à 10h ■ Plus de 10h

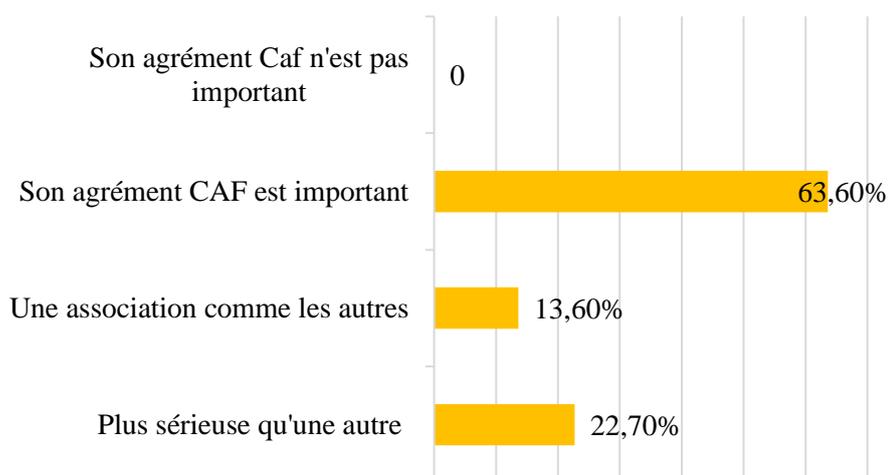
**Question 10 - Avez-vous une bonne connaissance des activités proposées ?**



■ Oui ■ non ■



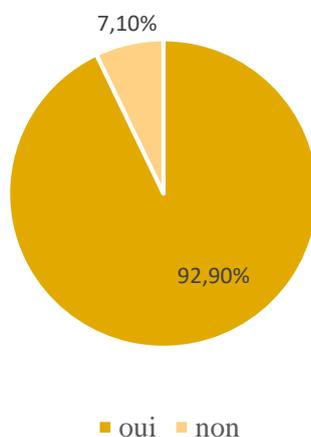
### Question 14 - Pensez-vous qu'un EVS soit...



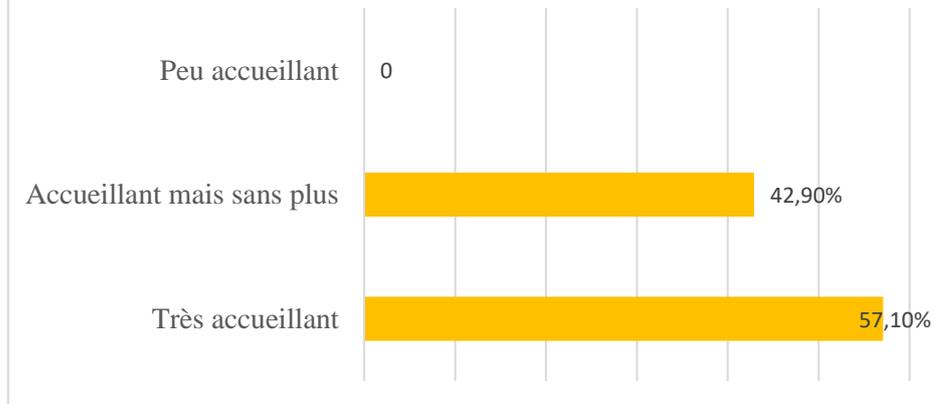
#### Détail des réponses

Répondants	Réponses
Seine et marne	Son agrément CAF est important
familles rurales st cyr/st ouen sur morin	Son agrément CAF est important
La Houssaye en Brie	Son agrément CAF est important
LA HOUSSAYE EN BRIE(2)	Son agrément CAF est important
Fontenailles	Son agrément CAF est important
Chevru	Son agrément CAF est important
Voisenon	Plus sérieuse qu'une autre ?   Son agrément CAF est important
LIZY SUR OURCQ	Une association comme les autres ?   Son agrément CAF est important
FAREMOUTIERS	Plus sérieuse qu'une autre ?   Son agrément CAF est important
TOUSSON	Une association comme les autres ?   Son agrément CAF est important
noisy	Plus sérieuse qu'une autre ?   Son agrément CAF est important
souppes sur loing	Plus sérieuse qu'une autre ?   Son agrément CAF est important
Donnemarie Dontilly	Plus sérieuse qu'une autre ?   Son agrément CAF est important
Blandy les Tours	Une association comme les autres ?   Son agrément CAF est important

### Question 15 - Pensez-vous que votre EVS redynamise son territoire ?



### Question 16 - Votre EVS est-il accueillant ?



### Question 17 - A votre avis, votre EVS manque de ?

